



www.securitepublique.gc.ca/cnpc

www.publicsafety.gc.ca/ncpc

**INTRODUCTION À L'ANALYSE ÉCONOMIQUE
DE LA PRÉVENTION DU CRIME : LE POURQUOI,
LE COMMENT ET LES VOIES D'AVENIR**

Cameron McIntosh et Jobina Li

Rapport de recherche : 2012-5

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME / NATIONAL CRIME PREVENTION CENTRE

AGIR POUR PRÉVENIR
CRIME
ACTING TO PREVENT

**INTRODUCTION À L'ANALYSE ÉCONOMIQUE
DE LA PRÉVENTION DU CRIME : LE POURQUOI,
LE COMMENT ET LES VOIES D'AVENIR**

Cameron McIntosh et Jobina Li

Rapport de recherche : 2012-5

Publié par le :

Centre national de prévention du crime (CNPC)
Sécurité publique Canada
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0P8

Visitez le site Web de Sécurité publique Canada pour ajouter votre nom à la liste de distribution du CNPC : www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC

Numéro de catalogue : PS4-160/2012F-PDF

ISBN: 978-1-100-20109-2

© Sa majesté la Reine du chef du Canada, 2012

Ce matériel peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales à condition d'en citer la source.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada. Toute correspondance concernant le présent rapport devrait être envoyée à l'adresse suivante : Lucie Léonard, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 269, avenue Laurier Ouest, Ottawa, ON, K1A 0P8
Courriel : lucie.leonard@ps-sp.gc.ca

This publication is also available in English under the title: An Introduction to Economic Analysis in Crime Prevention: The Why, How and So What.



Table des matières

Résumé	1
Remerciements	1
Avant-propos	2
Introduction à l'analyse économique de la prévention du crime : le pourquoi, le comment et les voies d'avenir	3
1.0 Pourquoi réaliser une analyse économique de la prévention du crime?	3
2.0 Guide pour l'analyse économique : aperçu des différentes approches	5
2.1 Analyse coût-efficacité : Combien doit-on dépenser pour obtenir un effet?.....	6
2.2 Analyse avantages-coûts : Quel est le montant épargné par la société pour chaque dollar investi?.....	9
3.0 Donner un sens à l'analyse économique : enjeux et recommandations pour traduire la théorie en politiques et en programmes efficaces	20
3.1 Limites sur le plan de la mise en œuvre du programme et de la méthode d'évaluation des effets.....	20
3.2 Recommandations.....	22
Bibliographie	27
Notes	37
Liste des figures	
Figure 1. Procédures normalisées d'analyse économique.....	6
Figure 2. Hiérarchie des évaluations de l'incidence – les essais comparatifs sur échantillon aléatoire à double insu sont considérés comme l'outil idéal.....	24
Liste des tableaux	
Tableau 1. Exemples de frais d'administration, de coûts d'immobilisation et de coûts indirects.....	7
Tableau 2. Sommaire d'un exemple type d'analyse coût-efficacité.....	8
Tableau 3. Exemples des coûts tangibles et intangibles du crime.....	11
Tableau 4. Sommaire de l'exemple type d'une analyse avantages-coûts.....	15
Tableau 5. Exemple type d'un bilan d'analyse coûts-avantages.....	26



Résumé

L'approche scientifique en prévention du crime a été définie comme étant une priorité dans le contexte politique et stratégique canadien, mais on en sait très peu au sujet de l'efficacité économique des programmes de prévention du crime au Canada. Il s'agit d'un enjeu important compte tenu des contraintes budgétaires subies au Canada et partout dans le monde. Par conséquent, le présent rapport se veut un aperçu de deux des approches économiques les plus fréquemment utilisées pour évaluer les coûts ou les avantages financiers des programmes de prévention du crime. L'analyse coût-efficacité relie les résultats des programmes (p. ex. la réduction du crime) aux coûts des investissements afin d'estimer les dépenses nécessaires à l'obtention d'un résultat dans le cadre d'un projet de prévention du crime. L'analyse coûts-avantages va un peu plus loin et associe une valeur monétaire à chaque résultat du programme, qui est alors comparée aux coûts du programme afin de produire une estimation du rendement financier par rapport aux sommes investies. Les enjeux et les difficultés découlant de chaque type d'analyse économique sont exposés, et on présente également des recommandations pour les prochaines étapes.

Remerciements

Nous tenons à remercier Mark Irving, David Schwartz et Kendra McGuffin de leur précieuse contribution tout au long de la création du présent rapport. Du reste, nous aimerions exprimer notre extrême reconnaissance à l'endroit de M. David P. Farrington, qui a apporté des propositions et des commentaires relatifs à une version antérieure.



Avant-propos

La capacité du gouvernement de trouver et d'appuyer l'adoption de mesures efficaces est un aspect important pour diverses raisons. D'abord, comme les interventions du gouvernement s'attaquent généralement à des problèmes difficiles à résoudre (comme la criminalité ou la violence), il existe de nombreuses solutions différentes, et l'adoption de l'intervention offrant le meilleur rapport coûts-efficacité semble une bonne stratégie. Ensuite, les mesures jugées efficaces sont généralement plus susceptibles d'atteindre les objectifs visés (comme prévenir la criminalité), puisqu'il a fallu produire une évaluation rigoureuse de leurs répercussions pour démontrer l'intérêt économique de l'approche en question. Enfin, dans un contexte de ressources limitées et compte tenu de la nécessité de bien gérer les dépenses publiques, aider les décideurs à choisir les options les plus efficaces par rapport aux coûts représente une saine politique publique.

Le Centre national de prévention du crime (CNPC) cherche à aider les décideurs à prendre des décisions éclairées sur la façon d'utiliser les ressources limitées en prévention du crime. Pour ce faire, il génère des connaissances sur les pratiques efficaces, grâce notamment à des études rigoureuses d'évaluation des effets de certaines interventions financées. Quatorze études d'évaluation de projets sont en cours, et une première ronde d'études d'évaluation de projets de prévention ciblant les activités des gangs de jeunes vient de prendre fin. Les analyses coûts-efficacité et coûts-avantages demeurent cependant, jusqu'à un certain point, les aspects les plus difficiles de l'évaluation des programmes de prévention du crime.

Pour cette raison, le CNPC a entrepris de combler le manque de connaissances en préparant ce guide, qui réunit des connaissances provenant de partout dans le monde sur les analyses coûts-efficacité et coûts-avantages. Ce rapport a été conçu pour être un document autonome servant à orienter les discussions lors d'une table ronde sur la question, qui s'est déroulée en octobre 2011.

Nous espérons que les renseignements issus du rapport et de la table ronde nous permettront de mieux comprendre l'application d'analyses économiques aux programmes de prévention du crime. Une meilleure compréhension de cette approche, chez les divers partenaires et intervenants, nous permettra de travailler en collaboration au développement d'une expertise canadienne en matière d'analyse économique, ce qui contribuera à l'élaboration d'une stratégie rigoureuse de planification et d'investissement.

Daniel Sansfaçon
Directeur, Politique, recherche et évaluation
Centre national de prévention du crime
Sécurité publique Canada

Introduction à l'analyse économique de la prévention du crime : le pourquoi, le comment et les voies d'avenir

1.0 Pourquoi réaliser une analyse économique de la prévention du crime?

Les coûts de la criminalité sont considérables pour la société canadienne; en effet, selon l'estimation la plus récente, la facture s'élevait à plus de 100 milliards de dollars en 2008 (Zhang, 2011)¹. Par conséquent, la prévention du crime – qui correspond généralement à toute intervention préventive visant à empêcher ou à réduire : [1] la possibilité de perpétration d'un acte criminel à un endroit donné ou [2] l'apparition d'un comportement criminel chez une personne – a été considérée comme étant une priorité clé dans l'environnement politique et stratégique du Canada (Centre national de prévention du crime (CNPC), 2007, 2008, 2009; Schneider, 2010, p. xv). Dans le pays et à l'échelle internationale, on conçoit et met en œuvre une grande variété de programmes de prévention du crime qui visent à réduire le risque d'infraction ultérieure. Ces programmes sont généralement offerts au moyen de deux grandes stratégies : la détection et l'atténuation directes des facteurs de risque chez les enfants et chez les jeunes et la modification des conditions et des situations susceptibles d'accroître les risques de criminalité dans les écoles et dans les collectivités (Centre international pour la prévention de la criminalité, 2008; CNPC, 2008). On ne saurait trop insister sur l'importance de tels programmes de prévention du crime, puisqu'ils promeuvent la sécurité publique, favorisent la justice sociale et contribuent au développement durable (Conseil économique et social des Nations Unies, 2002).

Toutefois, à une époque où les coûts de la justice pénale grimpent et les priorités sont conflictuelles, la sélection, la mise en œuvre, l'expansion et la continuation des programmes de prévention du crime ont fait l'objet d'un examen approfondi et ont donné lieu à un intérêt renouvelé pour la responsabilisation axée sur les résultats et les données probantes établissant ce qui fonctionne (Karoly, Kilburn, Bigelow, Caulkins, Cannon et Chiesa, 2001; Welsh, 2007a). Ainsi, les chercheurs, les décideurs et les spécialistes prennent graduellement conscience du fait que les programmes de prévention du crime devraient être fondés sur une approche scientifique, c'est-à-dire qu'ils devraient s'appuyer sur des travaux de recherche scientifiques qui démontrent quelles stratégies fonctionnent et lesquelles ne fonctionnent pas lorsqu'il s'agit de prévenir le crime (Welsh, 2007a, 2007b; Sherman, Farrington, Welsh et MacKenzie, 2006). La documentation et l'évaluation systématiques du degré d'efficacité par rapport aux résultats attendus, comme l'ampleur de la réduction de la criminalité et de la victimisation ultérieures, ainsi que des changements positifs sur le plan des attitudes, des comportements, des possibilités sociales et de la productivité chez des personnes à risque élevé (jeunes et adultes), sont au cœur des programmes fondés sur une approche scientifique (Knutsson et Tilley, 2009). Ces résultats pourraient aussi comprendre les effets intergénérationnels, à savoir le phénomène selon lequel la prévention d'un comportement antisocial ou criminel chez une personne est susceptible d'empêcher ses enfants d'adopter un comportement semblable (p. ex. Moffitt et Caspi, 2003; Thornberry, Freeman-Gallant, Lizotte, Krohn et Smith, 2003).

Toutefois, les données probantes à l'appui de l'efficacité ne brossent qu'un tableau partiel des avantages possibles de la prévention du crime pour la société. La conception et la mise en œuvre des programmes de prévention du crime sont coûteuses, c'est pourquoi les préoccupations relatives à l'efficacité doivent tenir compte des ressources financières. Pensons aux dépenses potentielles pour un programme visant à changer les attitudes et les comportements afin de réduire les cas d'inconduite, de délinquance et de criminalité ou à réaménager des environnements physiques (p. ex. des quartiers, des centres commerciaux, des parcs) afin de réduire la criminalité. Par exemple, on estime que le projet Wraparound Surrey, qui vise à appliquer une stratégie exhaustive de prévention de la violence liée aux gangs par le renforcement des aptitudes sociales et des capacités de résolution de problèmes chez les jeunes, a coûté 1,2 million de dollars en 2009-2010 pour la formation du personnel, la sensibilisation des parents, l'évaluation des risques et des besoins des jeunes et d'autres activités connexes (CNPC, 2010, 2011). Parmi les partenaires, on compte le gouvernement fédéral (p. ex. Sécurité publique Canada), le gouvernement

provincial (p. ex. le ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général) et la municipalité (la Ville de Surrey) ainsi que toute une gamme d'organisations chargées de l'application de la loi (p. ex. la Surrey Gang Task Force) et de la justice pénale (p. ex. les Surrey Youth Justice Services) et d'organisations communautaires (p. ex. le YMCA). De toute évidence, la prévention du crime est une entreprise complexe, multisectionnelle et multidisciplinaire et, dans un tel contexte, il va de soi qu'il faudra consentir des investissements financiers initiaux beaucoup plus importants, même aux fins de petits projets communautaires (U.S. National Crime Prevention Council, 2005). Ainsi, on attend avec raison un rendement de l'investissement, plus précisément, on s'attend à ce que la réduction des coûts liés au crime soit supérieure aux coûts de l'intervention.

Même si un programme de prévention particulier parvient à réduire la criminalité et à renforcer le comportement prosocial de façon importante, cela ne veut pas nécessairement dire qu'un autre programme ne pourrait pas être tout aussi efficace, voire plus, et entraîner un coût inférieur, ou que le coût de la mise en œuvre ne sera pas supérieur aux avantages financiers dont profitera la société au bout du compte. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles au Canada, aux États-Unis et dans bien d'autres pays partout au monde, les enjeux de viabilité économique sont de plus en plus au premier plan, et les décideurs sont toujours confrontés à la dure question de savoir quels programmes de prévention du crime financer, élargir, reproduire ou éliminer (Cohen, 2000). Afin de prendre une décision équilibrée, impartiale et équitable, ils doivent définir des politiques et des pratiques qui, en plus d'être efficaces sur le plan des résultats, sont aussi efficaces sur le plan économique. À partir de là, l'étape qui s'impose consiste à se demander ce qui en vaut la peine (Welsh, Farrington et Sherman, 2001). Autrement dit, quels programmes seront, au bout du compte, les plus avantageux sur le plan social ou donneront lieu au meilleur rendement de l'investissement?

Un des outils de prise de décisions qui permet de mener l'évaluation pécuniaire est l'analyse économique, qui, en général, constitue une approche mathématique systématique permettant de déterminer la mesure dans laquelle différentes solutions respectent un ensemble d'objectifs selon certaines hypothèses et contraintes. L'analyse économique permet d'attribuer des valeurs quantitatives à des concepts/composantes d'intérêt afin de mesurer, sur le plan monétaire, les coûts et les avantages de projets et d'initiatives (Marsh, Chalfin et Roman, 2008; Welsh et Farrington, 2000). Comme cette approche incite les décideurs à réfléchir sérieusement aux buts, aux évaluations et aux conséquences des politiques et des programmes, elle ajoute et établit un élément de rationalité dans le processus décisionnel et semble constituer un fondement solide pour éclairer les stratégies des projets et l'affectation de ressources limitées (Sansfaçon, 2004). En outre, puisque l'analyse économique repose sur des formules mathématiques, elle demeure une façon impartiale, transparente et responsable d'évaluer l'efficacité économique.

Le recours à l'analyse économique n'est pas une idée nouvelle; elle a été adoptée dans divers domaines, dont celui des affaires, de la santé, de la politique, de la technologie, du droit, du travail, de l'immigration, de la religion et du mariage. Toutefois, c'est seulement depuis les dernières décennies qu'elle est reconnue et adoptée dans le domaine de la justice pénale. Les premières analyses économiques ont commencé à faire surface à la fin des années 1960 et au début des années 1970 et englobaient des sujets liés à la justice pénale tels que la détermination de la peine (Hofler et Witte, 1979), les programmes correctionnels (p. ex. Bloom et Singer, 1979), les établissements correctionnels communautaires (p. ex. Gray, Conover et Hennessey, 1978), la construction de prisons (p. ex. Clear, Harris et Record, 1982), les programmes de surveillance et de maintien de l'ordre dans la collectivité (p. ex. LeBlanc et Williams, 1978), les initiatives policières (p. ex. Kirchner, Schnelle, Domash, Larson, Carr et McNeese, 1980), l'indemnisation des victimes (p. ex. Jones, 1979), etc. Durant cette même période, les chercheurs en prévention du crime (p. ex. Minnehan, 1977) ont aussi commencé à évaluer le rapport coût-efficacité de stratégies de prévention et d'intervention auprès des jeunes, et l'étude novatrice de Lipsey (1984) a suscité une vague d'intérêt; dans cet ouvrage, il a rattaché l'analyse économique à des programmes de délinquance juvénile en adoptant un modèle coûts-avantages pour évaluer différents programmes à

l'intention des jeunes dans le comté de Los Angeles². D'autres chercheurs (p. ex. Aos, Barnoski et Leib, 1998; Cohen, 1998) ont rapidement suivi et ont commencé à employer des techniques d'analyse économique pour évaluer toute une gamme de programmes de prévention et d'intervention. Plus récemment, les techniques d'analyse économique ont commencé à être appliquées à des programmes de prévention situationnelle de la criminalité, comme des améliorations à l'éclairage des rues (p. ex. Painter et Farrington, 2001), la pose de barrières dans les ruelles (p. ex. Bowers, Johnson et Hirschfield, 2004) et la télévision en circuit fermé (p. ex. Welsh et Farrington, 2002).

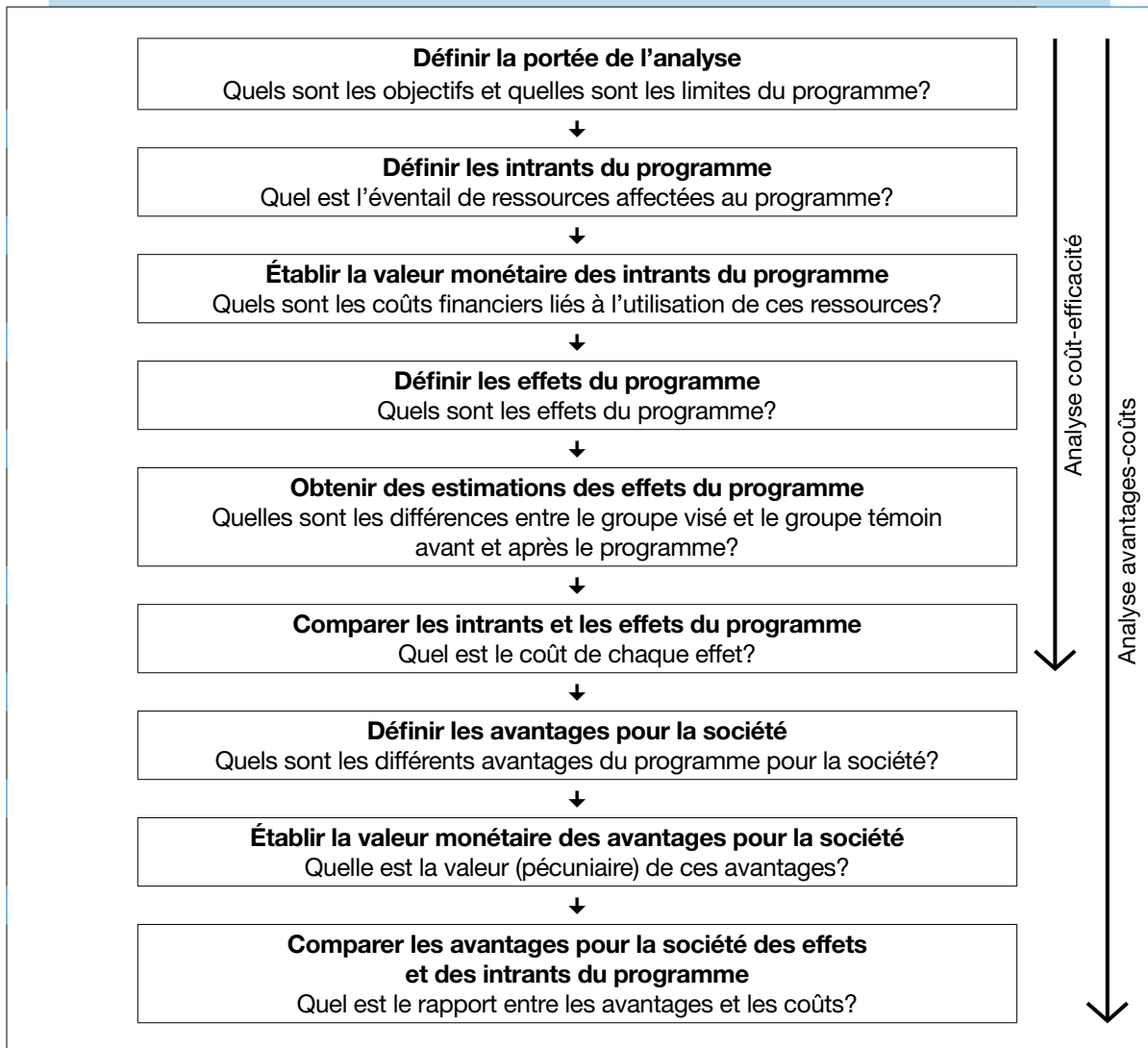
Habituellement, l'exercice d'analyse économique est axé sur le caractère abordable d'un programme ou le rendement mesurable de l'investissement, qui repose sur des évaluations objectives et exactes des coûts et des avantages de différentes politiques et interventions (Dossetor, 2011; Roman, Dunworth et Marsh, 2010; Welsh et coll., 2001). L'analyse économique qui s'inscrit dans un cadre méthodologique rigoureux peut produire des indicateurs comparatifs utiles permettant d'aborder les préoccupations et de contribuer par le fait même à recueillir les données qui permettront d'éclairer les décisions relatives à l'affectation des rares ressources sociétales à tout un éventail de programmes et d'initiatives de prévention du crime (Welsh et Farrington, 2000). Toutefois, malgré ses qualités comme outil d'évaluation, l'analyse économique de politiques et de programmes dans un contexte de prévention du crime demeure une approche qui n'est pas vraiment utilisée à pleine capacité. En outre, une grande part des travaux existants est de nature très technique et se trouve dans des revues spécialisées que les décideurs et le grand public ne consultent habituellement pas et peut donc être considérée comme étant « cachée en plein jour » (Heaton, 2010, p. 18).

Actuellement, on en sait très peu sur le coût et l'efficacité économique des programmes de prévention du crime au Canada. Ainsi, le présent document vise à présenter le concept d'analyse économique dans le domaine de la prévention du crime à un large public de décideurs, de spécialistes de la prévention du crime, de responsables de l'élaboration de programmes, de chercheurs, de pédagogues et de dirigeants municipaux chargés de l'application de la loi. Le présent rapport offre un aperçu général et compréhensible des concepts de base, des objectifs et des méthodes concernés ainsi qu'une analyse des différentes limites et recommandations liées aux exercices d'analyse économique. Le rapport vise à mieux faire connaître et comprendre ce type d'analyse et à accroître le sentiment de confiance par rapport à cet outil, de sorte que les intervenants canadiens puissent commencer à déterminer le rôle que l'analyse économique peut jouer, le cas échéant, dans leur évaluation des programmes et leur processus décisionnel. Enfin, le rapport contient de multiples sources techniques à l'intention des lecteurs qui souhaitent acquérir des connaissances et des compétences plus poussées dans ce domaine.

2.0 Guide pour l'analyse économique : aperçu des différentes approches

Les méthodes visant à évaluer l'aspect économique des programmes de prévention du crime varient grandement sur le plan de la profondeur et de la complexité de l'analyse (Marsh et coll., 2008). Deux³ grandes approches d'analyse économique seront décrites dans les sections qui suivent : l'analyse coût-efficacité et l'analyse avantages-coûts (ou coûts-avantages), cette dernière intégrant et élargissant les caractéristiques de la première en vue de présenter une perspective économique plus exhaustive sur une politique ou un programme donné. Les principales étapes de l'analyse coût-efficacité et avantages-coûts sont exposées à la figure 1 et suivies d'explications dans les sections suivantes (pour un exposé plus technique, voir Barnett, 1993; Dhiri et Brand, 1999).

FIGURE 1. PROCÉDURES NORMALISÉES D'ANALYSE ÉCONOMIQUE



*Note : adaptation de Barnett, 1993; Chisholm, 2000; Dhiri et Brand, 1999; Juvenile Justice Evaluation Center (JJEC), 2002; Levin et McEwan, 2001; Welsh et Farrington, 2000.

2.1 Analyse coût-efficacité : Combien doit-on dépenser pour obtenir un effet?

Dans le cadre d'une étude coût-efficacité, on recueille de l'information relative aux coûts et à l'efficacité (résultats) d'un programme, puis on établit un rapport mathématique explicite entre ces variables afin de calculer le montant d'argent dépensé pour chaque résultat (Marsh et coll., 2008; Levin et McEwan, 2001). Il en résulte une variable appelée rapport coût-efficacité (RCE) :

$$\begin{aligned}
 \text{Rapport coût-efficacité} &= \frac{\text{Coût total du programme}}{\text{Effets nets du programme}} \\
 &= \frac{\text{Coût total du programme}}{\text{Effet}_{\text{intervention}} - \text{Effet}_{\text{témoin}}}
 \end{aligned}$$

2.1.1 Coût total du programme

Le coût total du programme est établi à l'aide d'une technique appelée analyse des coûts qui permet de déterminer le prix de tous les intrants financiers du programme de prévention du crime en fonction des frais administratifs, des coûts d'immobilisations et des coûts indirects (voir le tableau 1 pour obtenir des exemples).

Total des coûts du programme = Σ (frais administratifs, coûts d'immobilisations et coûts indirects)

TABLEAU 1. EXEMPLES DE FRAIS D'ADMINISTRATION, DE COÛTS D'IMMOBILISATION ET DE COÛTS INDIRECTS

Type de coûts	Exemples
Frais d'administration	Salaires, avantages sociaux et activités de formation du personnel
Coûts d'immobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Achat ou location de locaux à bureau, d'équipement et de fournitures, assurances, véhicules et moyens de transport. • Coûts attribuables aux clients, tels que les livres, la formation et le matériel d'évaluation • Coûts « en nature » p. ex. locaux à bureau fournis par un organisme d'accueil responsable de plusieurs programmes
Coûts indirects	Recours à des bénévoles pour l'administration et le service à la clientèle (dont les coûts pourraient être assumés par le bénévole ou par un partenaire ou un commanditaire)

*Note : Hornick, Paetsch et Bertrand, 2000; Kerr, 2001.

Les coûts détaillés d'un programme sont utiles à des fins de comptabilité, de vérification et de reproductibilité, mais ils ne donnent aucune information sur l'incidence réelle des programmes de prévention du crime, car ils ne sont habituellement pas assortis de mesures des résultats (p. ex. réduction de l'activité criminelle) ni d'un lien systématique entre les mesures des résultats et les investissements dans le programme (Roman et Farrell, 2002). Par conséquent, la deuxième partie du RCE s'appuie sur une évaluation de l'efficacité du programme.

2.1.2 Effets nets du programme

La variable de la formule (dans le dénominateur) appelée « Effets nets du programme » signifie que les résultats d'un programme sont toujours comparés aux résultats d'une autre situation, durant une période définie (Levin et McEwan, 2001). Tout d'abord, lorsqu'il doit mesurer l'efficacité d'un programme, un chercheur tente généralement de quantifier la mesure dans laquelle le programme a fini par atteindre les buts qui avaient été fixés au départ. Bien souvent, les résultats relatifs à l'efficacité comprennent une estimation du nombre d'incidents criminels qui ont été évités grâce à la mise en œuvre du programme et peuvent comprendre d'autres avantages connexes, comme une augmentation des possibilités légitimes et une amélioration des attitudes, des valeurs et des comportements prosociaux chez les participants du programme (Cohen, 2000).

2.1.3 Exemple type d'une analyse coût-efficacité

Supposons qu'un gouvernement X veuille connaître le rapport coût-efficacité d'un nouveau programme de surveillance axé sur la résolution des problèmes, le programme A, visant à prévenir le vol de véhicules dans des secteurs urbains où la criminalité est élevée (voir le tableau 2 pour obtenir un sommaire de

l'exemple). Après avoir consenti un investissement de 300 000 \$ pour ce programme, il veut savoir si les fonds ont été utilisés de façon efficiente et a chargé une équipe d'évaluateurs de déterminer les effets nets du programme. À l'aide de statistiques policières et de rapports de victime, les évaluateurs enregistrent le nombre de vols d'automobiles qui ont eu lieu lorsque le programme a été en place et durant les cinq années suivantes (voir Schneider, 2010). Ces données ont été recueillies dans les quartiers où le programme a été mis en œuvre (les secteurs d'intervention) et des secteurs équivalents où le programme n'a pas été appliqué (secteurs témoins). Dans cette situation, les « effets nets du programme » correspondent tout simplement à la différence entre le nombre de vols d'automobiles dans les secteurs d'intervention et le nombre enregistré dans les secteurs témoins durant la période déterminée de l'évaluation.

Ensuite, supposons que les évaluateurs, à la fin de l'étude, découvrent que 10 vols d'automobiles ont eu lieu dans les secteurs d'intervention, alors que 60 vols d'automobiles ont eu lieu dans les secteurs témoins. De fait, 50 vols d'automobiles ont été prévenus grâce au programme, ce qui donne lieu au rapport coût-efficacité suivant :

$$\begin{aligned} \text{Rapport coût-efficacité} &= \frac{\text{Coût de 300 000 \$}}{50 \text{ vols d'automobile évités}} \\ &= 6\,000 \text{ \$ par vol d'automobile évité} \end{aligned}$$

Par conséquent, en moyenne, des coûts de 6 000 \$ doivent être prévus dans le cadre du programme pour éviter chacun des 50 vols d'automobile qui seraient survenus en l'absence du programme.

TABLEAU 2. SOMMAIRE D'UN EXEMPLE TYPE D'ANALYSE COÛT-EFFICACITÉ

Programme A	
Total des coûts (somme)	300 000 \$
• Frais d'administration	215 000 \$
• Coûts d'immobilisation	75 000 \$
• Coûts indirects	10 000 \$
Effets nets (différence)	50 vols d'automobiles
• Résultat – groupe/secteur d'intervention	10 vols d'automobiles
• Résultat – groupe/secteur témoin	60 vols d'automobiles
Rapport coût-efficacité	6 000 \$

Comme l'analyse coût-efficacité permet de comparer les coûts d'un programme et les résultats qui en découlent (p. ex. l'investissement d'un nombre X de dollars dans le programme permet d'éviter un nombre Y de crimes), on peut classer les programmes de prévention du crime en fonction de leur rapport coût-efficacité pour éclairer la prise de décisions⁴ (Welsh et Farrington, 2000). En ce sens, l'analyse coût-efficacité peut produire des données sur les comparaisons relatives (un programme particulier est-il relativement plus rentable qu'un autre [Levin et McEwan, 2001]?). Pour ajouter à l'exemple qui précède, si les intervenants doivent décider de continuer ou non à financer trois programmes de lutte contre le vol d'automobile – le programme A (offrant un RCE de 6 000 \$), le programme B (offrant un RCE de 7 000 \$) ou le programme C (offrant un RCE de 2 000 \$) – et que tous les autres facteurs sont relativement équivalents, le programme le plus rentable est clairement le programme C, car il permet d'éviter un vol d'automobile pour seulement 2 000 \$. En général, plus un rapport coût-efficacité est faible, plus le programme est rentable, et, en général, la solution associée aux coûts les plus bas pour chaque résultat est sélectionnée, tout en tenant compte d'éventuelles différences d'échelles de mesure (Levin et McEwan, 2001).

Toutefois, même si le rapport coût-efficacité permet, au-delà d'une simple estimation du coût, de déterminer si les fonds affectés au programme ont été dépensés de façon efficiente, il est impossible de déterminer la valeur absolue d'un programme de cette façon, car l'analyse coût-efficacité ne tient pas compte de l'éventail d'avantages possibles pour la société et n'attache pas non plus de valeur monétaire à ces avantages (Levin et McEwan, 2001). Par conséquent, elle ne produit aucune donnée concernant le rendement de l'investissement ni le montant d'argent épargné par la société en prévenant les crimes. Autrement dit, l'analyse coût-efficacité peut aider à choisir un modèle de programme plutôt qu'un autre, mais elle ne peut pas confirmer que l'effet global valait le prix du programme (Weinrott, Jones et Howard, 1982, p. 179). L'analyse coût-efficacité peut donc être perçue comme une analyse avantages-coûts « incomplète » (Welsh et Farrington, 2000).

2.2 Analyse avantages-coûts : Quel est le montant épargné par la société pour chaque dollar investi?

L'analyse avantages-coûts (ou coûts-avantages) va plus loin que l'analyse coût-efficacité et pose la question suivante : « À quel point nos programmes de prévention sont-ils efficaces sur le plan économique lorsqu'il s'agit de réduire le crime? » ou « L'argent a-t-il été bien dépensé? » (Dossetor, 2011, p. iii; Marsh et coll., 2008; Zedlewski, 2009). Le concept d'efficience économique s'applique habituellement à des organisations comme les banques, les entreprises et les sociétés lorsqu'une personne veut connaître le ratio des dépenses par rapport au montant de recettes générées (en général, annuellement). Dans tous les domaines de la politique sociale et de l'entreprise privée, l'analyse avantages-coûts vise à attribuer une valeur monétaire à des avantages (épargne) découlant d'un programme ou d'un projet, puis établit la comparaison entre la valeur totale des avantages et le total des coûts. Contrairement à l'analyse coût-efficacité, qui ne tient compte que des coûts monétaires pour déterminer l'efficience, l'analyse avantages-coûts tient compte des coûts monétaires **et** des avantages. Ainsi, l'analyse avantages-coûts intègre des principes économiques à l'évaluation des effets d'un programme de prévention du crime, afin de déterminer si le total des avantages pour la société l'emporte sur le coût de la mise en œuvre et du maintien du programme (Levin et McEwan, 2001). Cela donne lieu à une formule appelée ratio avantages-coûts (RAC)^{5, 6, 7}, qui dépend de l'unité :

$$\begin{aligned} \text{Ratio avantages-coûts} &= \frac{\text{Coûts évités par la société} \times \text{Effets nets du programme}}{\text{Coût total du programme}} \\ &= \frac{\text{Épargne potentielle pour la société} \times \text{Effets nets du programme}}{\text{Coût total du programme}} \\ &= \frac{\text{Total des avantages pour la société}}{\text{Coût total du programme}} \end{aligned}$$

Dans le contexte de la prévention du crime, la formule sera conceptualisée ainsi :

$$\text{Ratio avantages-coûts} = \frac{\text{Coûts évités par la société (par crime)} \times \text{Effets nets du programme (en crimes évités)}}{\text{Coût total du programme}}$$

2.2.1 Coût total du programme et effets nets du programme

Dans le cadre d'une analyse avantages-coûts, les variables « Coût total du programme » et « Effets nets du programme » sont essentiellement calculées à l'aide de la même méthode que celle employée dans l'analyse coût-efficacité (Levin et McEwan, 2001). Ainsi, le lecteur est invité à consulter les sections 2.1.1 et 2.1.2.

2.2.2 Épargne/avantages pour la société⁸

Dans le contexte de la prévention du crime, les avantages (revenus) correspondent au montant total qu'a épargné la société grâce à la réduction de la criminalité découlant du programme. Par exemple, admettons que la moyenne des coûts que doit assumer la société pour un jeune à risque élevé (dès sa naissance) varie de 2,6 à 4,4 millions de dollars américains⁹, si un programme de prévention du crime peut empêcher ou réduire la perpétration d'infractions criminelles, un des principaux avantages économiques tient à l'épargne ultérieure de tous les coûts associés au crime qui se seraient normalement accumulés en l'absence d'un tel programme (Cohen et Piquero, 2009). Par conséquent, un intérêt essentiel de l'analyse avantages-coûts dans le domaine de la prévention du crime réside dans la possibilité d'établir une comparaison directe entre les avantages économiques et le coût de tous les crimes évités grâce à une politique ou à un programme donné afin de produire des indicateurs monétaires pour l'évaluation du rapport coût-efficacité relatif de différentes solutions.

En plus de l'épargne découlant de la prévention/réduction du crime réalisée grâce à ces programmes (p. ex. les coûts inférieurs pour le système de justice pénale, les victimes et la société grâce à la réduction du crime), il y a des avantages dans beaucoup d'autres secteurs, par exemple la réduction de l'aide sociale, la réduction du besoin d'éducation spécialisée et l'augmentation des recettes fiscales grâce au salaire plus élevé des participants (du fait qu'ils sont mieux scolarisés) (Homel, Freiberg, Lamb, Leech, Carr, Hampshire, Hay, Elias, Manning, Teague et Batchelor, 2006). Une intervention précoce auprès des jeunes à risque élevé peut non seulement les détourner de la criminalité, mais aussi les orienter vers des possibilités et des carrières légitimes (Welsh et Farrington, 2000). Ainsi, les analyses avantages-coûts devraient systématiquement tenir compte des données détaillées sur les dépenses nécessaires pour atteindre les cibles du programme et/ou les économies qu'on estime que la société fait en raison du programme, selon le nombre de crimes évités, l'augmentation des résultats positifs (p. ex. la scolarité, les salaires) et la participation à la vie sociale par les personnes à risque élevé. Enfin, il est particulièrement important de noter que, selon un certain nombre d'études, l'économie de coûts varie en fonction du crime (p. ex. Aos, Phipps, Barnoski et Lieb, 2001; Cohen, Rust, Steen et Tidd, 2004; Dubourg, Hamed et Thorns, 2005; Farrington, Ditchfield, Hancock, Howard, Jolliffe, Livingston et Painter, 2002; Miller, Cohen et Wiersema, 1996). Par conséquent, lorsqu'on additionne les avantages pour la société dans le cadre d'une analyse avantages-coûts, il faut tenir compte du type de crime.

Question n° 1 : Quels sont les types de coûts pour la société (économies potentielles)?

Le coût du crime découle de toute une gamme de répercussions précises à l'échelle individuelle, familiale, communautaire et nationale et touche les victimes, leur famille et leurs amis, les collectivités, le système de justice pénale ainsi que les délinquants et leur famille (Cohen, 2005; Cohen et Bowles, 2010). Toutefois, certains coûts sont beaucoup plus faciles à quantifier que d'autres. Les coûts tangibles (c.-à-d. les coûts pour le système de justice pénale, les coûts pour les victimes et les coûts d'une carrière criminelle) supposent des paiements monétaires, ils finissent par être inventoriés dans le produit national brut et sont normalement inclus dans les estimations de la richesse collective ou individuelle. Les coûts intangibles, ou non monétaires, sont ceux qui ne sont pas normalement échangés dans les marchés privés ou publics (McCollister, French et Fang, 2010). Le tableau 3 contient des exemples de coûts tangibles et intangibles.

TABLEAU 3. EXEMPLES DES COÛTS TANGIBLES ET INTANGIBLES DU CRIME

Tangibles		
Coûts pour le système de justice pénale :	Coûts liés à la police et aux enquêtes Poursuites judiciaires Tribunaux Temps perdu par les victimes Temps perdu par les membres du jury et les témoins Frais d'avocat <ul style="list-style-type: none"> • Défenseurs publics • Défenseurs privés Frais judiciaires découlant de réclamations en responsabilité civile délictuelle Services correctionnels <ul style="list-style-type: none"> • Services correctionnels pour adultes • Services correctionnels pour jeunes contrevenants Peines autres que l'emprisonnement Commissions d'examen constituées en application du <i>Code criminel</i>	Services aux victimes <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de services aux victimes • Programmes d'indemnisation des victimes Autres dépenses Dépenses ou efforts préventifs Autres programmes (non criminels) <ul style="list-style-type: none"> • Services d'écoute téléphonique et annonces de la fonction publique • Programmes de traitement communautaires • Thérapie/counseling individuel • Programmes de surveillance dans le quartier et de prévention communautaire
Coûts pour les victimes : <i>Pertes financières directes subies par les victimes du crime</i>	Soins médicaux et de santé mentale <ul style="list-style-type: none"> • Frais non remboursés par l'assurance • Frais remboursés par l'assurance • Frais administratifs indirects liés à l'assurance Pertes matérielles directes <ul style="list-style-type: none"> • Pertes non remboursées par l'assurance • Pertes remboursées par l'assurance • Frais administratifs : remboursement par la compagnie d'assurances Services aux victimes <ul style="list-style-type: none"> • Perte de temps pour la victime • Frais perçus chez la victime • Frais déboursés par l'organisation • Travail temporaire et formation d'un remplaçant • Traitement pour dommage psychologique 	Pertes de productivité Jours de travail perdus <ul style="list-style-type: none"> • Perte de salaire pour les congés non payés • Perte de productivité pour les jours de travail payés Perte de jours d'école <ul style="list-style-type: none"> • Perte de salaire causée par le manque de scolarité • Perte d'avantages non pécuniaires de la scolarité • Perte d'avantages sociaux causée par un manque de scolarité Perte de temps consacré aux tâches ménagères Autres dépenses Dépenses liées aux funérailles et à l'enterrement
Coûts d'une carrière criminelle : <i>Pertes de possibilités découlant du choix de se livrer à des activités illégales plutôt qu'à des activités légales et productives</i>	Délinquant incarcéré <ul style="list-style-type: none"> • Perte de salaire • Perte de recettes fiscales et de productivité 	

TABLEAU 3. EXEMPLES DES COÛTS TANGIBLES ET INTANGIBLES DU CRIME (CONTINUED)

Intangible		
Victimes (famille et amis) :	Douleur et souffrance Détérioration de la qualité de vie Perte d'affection/d'agrément (victimes, membres de la famille) Décès (valeur de la vie) Appréhension du crime Détresse émotionnelle/psychologique	
Délinquants :	Délinquant incarcéré <ul style="list-style-type: none"> • Valeur de la perte de liberté • Coût psychologique pour la famille 	

*Note : adaptation de Cohen, 2000; McCollister et coll., 2010, Zhang, 2011.

La méthode employée pour calculer ces coûts est aussi importante. Il est relativement simple d'estimer certains types de coûts liés au crime plus concrets ou « tangibles » (p. ex. dépenses du système de justice pénale, valeur des biens volés et endommagés, etc.), mais il est beaucoup plus problématique d'attribuer une valeur exacte à beaucoup d'autres répercussions « intangibles », comme la baisse du niveau d'instruction, la diminution du revenu et des recettes fiscales, la toxicomanie, la perte de cohésion sociale dans une collectivité où le taux de criminalité est élevé, l'incidence sur la vie de membres de la famille de victimes d'homicide ou la douleur, la souffrance et la stigmatisation des enfants qui grandissent alors que leurs parents sont incarcérés (ministère de la Justice du Canada, 2005; Reynolds, Temple, Robertson et Mann, 2001; Sansfaçon, 2004). Pour ces raisons, l'estimation des coûts totaux liés à la criminalité sera souvent inférieure aux répercussions économiques véritables du crime, et, du coup, les estimations des avantages économiques générés par la prévention du crime seront souvent inférieures au rapport coût-efficacité des politiques et des programmes. Par conséquent, la prochaine section présente un aperçu des méthodes statistiques qui servent à attribuer des valeurs monétaires à des crimes particuliers.

Question n° 2 : Comment calcule-t-on les coûts du crime?

Pour réaliser des analyses avantages-coûts qui permettent d'évaluer correctement le rapport coût-efficacité de programmes de prévention, il faut avoir accès à des estimations exactes du coût du crime. Toutefois, attribuer une valeur monétaire aux différentes répercussions de la criminalité est une tâche complexe, et, bien souvent, il faut formuler de nombreuses hypothèses en l'absence de données objectives sur de multiples composantes. Ainsi, en général, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise méthode lorsqu'il s'agit de calculer les coûts de la criminalité (Moolenaar, 2009, p. 312). Le choix de la technique est habituellement fonction à la fois de l'objet de l'analyse (c.-à-d. quels coûts doivent être pris en compte) et de la disponibilité des données. Toutes les méthodes ont leurs avantages et leurs limites, et il incombe aux analystes (et à ceux qui utilisent les résultats à des fins d'élaboration de politiques) de faire preuve de transparence absolue quant à leurs choix, aux sources de données et à toute lacune de la méthode susceptible de limiter l'utilité des résultats (mais pas nécessairement de les invalider complètement). Les prochaines sous-sections présentent un aperçu de trois méthodes de calcul des coûts de la criminalité : a) l'approche ascendante; b) l'approche descendante; et c) l'approche de ventilation.

a) Approche ascendante

L'approche ascendante est actuellement la méthode la plus répandue lorsqu'il s'agit de calculer les coûts du crime. Elle repose sur une formule de comptabilité simple qui permet d'additionner toutes

les pertes directes et indirectes de la criminalité (Cohen, 2005; Cohen et Bowles, 2010; DeLisi, Kosloski, Sween, Hachmeister, Moore et Drury, 2010; McCollister et coll., 2010). Le calcul ascendant des coûts exige les quatre renseignements essentiels suivants : 1) une définition claire des infractions ou des catégories d'infraction à l'étude, selon un code criminel et/ou la nature (p. ex. gravité) de l'infraction; 2) le nombre d'incidents liés à chaque infraction pour une période définie, fruit des données déclarées par la police et des sondages auprès des victimes; 3) une connaissance détaillée de l'incidence et du degré d'incidence du crime sur différents aspects pertinents (c.-à-d. les victimes et leur famille, les collectivités, le système de justice pénale ainsi que les délinquants et leur famille); et 4) des sources de données et des techniques statistiques dignes de foi qui permettent d'attribuer une valeur monétaire à chacune de ces conséquences ou de les « quantifier ». Afin d'illustrer l'approche ascendante, admettons que le coût moyen d'un cambriolage résidentiel au Canada soit de 6 500 \$¹⁰. Comme le nombre de cambriolages¹¹ signalés en 2010 était de 196 881¹², le coût total du cambriolage au Canada s'établit à environ 1,3 milliard de dollars (1 279 726 500 \$¹³) annuellement.

Ce processus de collecte de données et d'analyse est extrêmement minutieux et intensif, car il doit tenir compte des budgets des services de police, des tribunaux et des services correctionnels, des coûts des services aux victimes, de leur indemnisation et des soins de santé qui leur sont fournis, des dépenses préventives engagées par des particuliers et des entreprises ainsi que de l'incidence financière de la perte de salaire, de possibilités et de productivité légitimes chez les victimes et les délinquants, pour ne nommer que quelques-unes des sources d'information nécessaires. En outre, il faut segmenter ces coûts selon les types de crimes à l'aide de la modélisation statistique. Certains crimes entraîneront assurément des coûts plus élevés que d'autres, parce que leurs répercussions sur les personnes, le système de justice pénale et la société en général sont plus nombreuses et graves. On estime que le coût d'un seul incident de vandalisme, par exemple, est de 4 860 \$US, ce qui constitue un contraste frappant avec le coût de voies de fait graves, qui est évalué à 107 020 \$US, soit 20 fois supérieur (McCollister et coll., 2010). Par conséquent, pour la planification et l'établissement des priorités, les décideurs veulent souvent connaître les coûts d'un crime particulier, et pas seulement le fardeau économique global de la criminalité. Toutefois, l'estimation des coûts du crime par une approche ascendante a fait l'objet de nombreuses critiques, dont la plus notable tient à l'impossibilité de tenir compte de tous les coûts imaginables en raison des nombreuses limites sur le plan des données (p. ex. crimes non signalés¹⁴ et pénuries de données fréquentes pour certains types de répercussions, surtout la douleur, la souffrance et la crainte (Cohen, 2005; Cohen et Bowles, 2010), et, par conséquent, donnera toujours lieu à un résultat inférieur au coût de la criminalité). Le manque de données appropriées et les divergences concernant les différentes hypothèses liées au coût des possibilités associées aux ressources perdues constituent donc les principales limites de ce type de calcul (Fajnzylber, Lederman, et Loayza, 2000).

b) Approche descendante

Étant donné que toutes les études ascendantes portant sur le coût de la criminalité donnent inévitablement lieu, dans une certaine mesure, à une sous-estimation de l'incidence financière totale de la criminalité, on emploie parfois aussi la méthode dite de la « volonté de payer » (Cohen et coll., 2004). Cette technique se veut plus exhaustive que l'approche ascendante, essentiellement parce qu'elle est « descendante ». Plus précisément, plutôt que de passer de multiples sources de données au peigne fin pour calculer les coûts du crime pour la société, on mène un sondage auprès d'un échantillon représentatif du grand public afin de déterminer quel prix chacun serait prêt à payer pour de nouveaux programmes (p. ex. Nagin, Piquero, Scott et Steinberg, 2006), une réduction générale de la criminalité globale ou de certains types de crimes (p. ex. Cohen et coll., 2004) ou la protection contre le risque de victimisation (p. ex. Piquero, Cohen et Piquero, 2011; Soeiro et Teixeira, 2010). Les valeurs obtenues auprès de tous les répondants sont ensuite additionnées pour obtenir une estimation de la volonté globale de payer globale dans la société afin de réduire la criminalité, ce qui est considéré comme le coût du crime pour la société selon le public lui-même. Une étude menée en 2004 par Cohen et coll., dans le cadre de laquelle ils ont mené un sondage auprès de milliers de

membres d'une collectivité, constitue un exemple de cette méthode. Chaque résident a été invité à préciser quel montant il serait prêt à payer pour réduire la criminalité¹⁵ de 10 % dans son quartier. En moyenne, chaque ménage était prêt à payer de 100 à 150 \$ annuellement pour atteindre cet objectif. Cohen et coll. (2004) ont ensuite décomposé les estimations pour obtenir le coût total pour chaque type de crime. Dans l'ensemble, les résidents étaient prêts à donner leur plus grande contribution pour réduire le taux de meurtre, ce qui faisait du meurtre le crime le plus coûteux, à 11,4 millions de dollars par infraction. Le cambriolage était le type d'infraction le moins coûteux, estimé à 30 197 \$ l'incident.

L'hypothèse sur laquelle s'appuie cette approche est que, lorsque les gens expriment leur volonté de payer, ils ont bien réfléchi à tous les différents coûts liés à la criminalité et déclarent sincèrement quel montant ils seraient prêts à payer pour collectivement éviter les coûts liés au crime. Cette hypothèse n'est pas nécessairement viable dans tous les cas. En outre, il est très difficile, voire impossible, de ventiler les valeurs relatives à la volonté de payer selon les composantes de coûts du crime, information susceptible d'être utile à différents intervenants (p. ex. ministères, services de police et services correctionnels, organismes offrant des services aux victimes et organismes communautaires, etc.), tandis que, dans le cadre d'une approche ascendante, ces données sont prises en compte dès le début.

c) Approche de ventilation

Dans certains cas, le budget total (p. ex. pour des organisations du système de justice pénale) est la seule source de données financières disponibles aux fins du calcul des coûts de la criminalité. Dans une telle situation, il peut être sensé d'employer une approche de ventilation pour l'établissement des coûts de la criminalité (Moolenaar, 2009). Cette méthode prend le budget total comme point de départ, en soustrait les coûts découlant de toutes les activités non liées au crime puis, à l'aide de données administratives sur les activités liées au crime (p. ex. le nombre de cas et d'employés, les extrants, les produits), subdivise la portion du budget visant particulièrement le crime en coûts par type de crime. Par exemple, les dépenses policières de 2008 au Canada équivalaient à plus de 11 milliards de dollars; toutefois, la totalité de cette somme n'a pas été affectée directement aux enquêtes criminelles. En fait, on estime que 25 % des dépenses policières visaient des activités non liées au crime, et que les 8,5 milliards de dollars restants étaient consacrés à des activités directement liées à la prévention du crime (Zhang, 2011).

En général, cette méthode est surtout axée sur les coûts pour le système de justice pénale et, par conséquent, ne tient généralement pas compte des coûts multiples pour les victimes, la collectivité et les délinquants. La ventilation d'autres types de budgets organisationnels – les services aux victimes, les soins de santé qui leur sont fournis et leur indemnisation – de la même façon est susceptible de produire de nouvelles données liées au coût du crime, mais cette stratégie est rarement employée, voire pas du tout.

2.2.3 Exemple type d'une analyse avantages-coûts

Pour exposer davantage les principes de l'analyse avantages-coûts, pensons au scénario de vols d'automobiles présenté à la section 2.1.3. Comme on l'a déjà mentionné, dans le cadre du nouveau programme de surveillance axé sur la résolution des problèmes (programme A), on doit engager des dépenses de 6 000 \$ pour éviter un vol d'automobile. Maintenant, l'analyse initiale sera élargie pour tenir compte du montant d'argent que la société (ou les contribuables) épargne en empêchant ces vols. Ainsi, une analyse avantages-coûts donnera lieu à une estimation de la valeur associée à la prévention d'un seul vol d'automobile en fonction de l'éventail de coûts pour la victime et le système de justice pénale ainsi que de ceux liés à la perte de productivité chez le délinquant (voir le tableau 4 pour un résumé).

McCollister et coll. (2010) ont récemment estimé le coût total d'un vol d'automobile à 10 772 \$US en 2008 (si le crime est signalé et que le délinquant est arrêté, traduit en justice et condamné à une peine). Comme

l'épargne qu'a permis de réaliser le programme de prévention du crime est définie simplement comme le coût que la société aurait engagé si le crime en question avait eu lieu, le ratio avantages-coûts du présent exemple serait calculé ainsi :

$$\begin{aligned}
 \text{Ratio avantages-coûts} &= \frac{\text{Coûts évités par la société pour chaque vol : } 10\,772 \$ \times \text{Vols d'automobiles prévenus : } 50}{\text{Coût du programme : } 300\,000 \$} \\
 &= \frac{\text{Épargne potentielle pour la société par vol : } 10\,772 \$ \times \text{Vols d'automobiles prévenus : } 50}{\text{Coût du programme : } 300\,000 \$} \\
 &= \frac{\text{Avantages sociaux : } 538\,600 \$}{\text{Coût du programme : } 300\,000 \$} \\
 &= \frac{\text{Avantages sociaux : } 1,80 \$}{\text{Coût du programme : } 1 \$} \\
 &= 1,80
 \end{aligned}$$

Ce calcul démontre que chaque dollar investi dans le programme A équivaut, au bout du compte, à une épargne de 1,80 \$ pour la société grâce aux vols d'automobiles évités. Autrement dit, le rendement du capital initial investi pour la société aux fins de la prévention du crime est de 80 %, ce qui signifie que ce programme de prévention du crime finira par être rentable.

TABLEAU 4. SOMMAIRE DE L'EXEMPLE TYPE D'UNE ANALYSE AVANTAGES-COÛTS

Programme A	
Total des avantages [épargne pour la société (par crime) x effets nets]	538 600 \$
Épargne pour la société (par crime)	10 772 \$
Coûts tangibles (coût pour le système de justice pénale/les victimes, coûts d'une carrière criminelle)	10 534 \$
Coûts intangibles (risque d'homicide)	262 \$
Effets nets (différence)	50 vols d'automobile
Résultat – groupe/secteur d'intervention	10 vols d'automobiles
Résultat – groupe/secteur témoin	60 vols d'automobile
Total des coûts (somme)	300 000 \$
Frais d'administration	215 000 \$
Coûts d'immobilisation	75 000 \$
Coûts indirects	10 000 \$
Ratio avantages-coûts	1,80

Bien sûr, l'exemple qui précède est purement hypothétique et sert seulement à illustrer les principaux concepts de base; il ne reflète pas nécessairement le coût des intrants et les gains financiers pouvant normalement être attendus d'un véritable programme de réduction du vol d'automobile ou d'autres types de programmes de prévention du crime. Néanmoins, il confirme l'utilité de l'analyse avantages-coûts lorsqu'il s'agit de classer les programmes de prévention du crime selon leur efficacité par rapport à chaque dollar dépensé, ce qui peut contribuer à justifier la continuité du financement de certains programmes à des moments de contraintes budgétaires, alors que de nombreuses options en matière de politiques semblent intéressantes.

Idéalement, les décideurs devraient chercher des solutions qui supposent des interventions permettant de minimiser les coûts tout en maximisant les avantages pour la société. Un programme dont le ratio avantages-coûts (RAC) est supérieur à 1 est généralement considéré comme un investissement rentable qui offre un « taux de rendement » positif. Autrement dit, pour chaque dollar investi, il y a, au bout du compte, un gain net en avantages. Plus le RAC est élevé, plus le rendement de l'investissement est élevé¹⁶. Inversement, un RAC inférieur à 1 indique que le rendement de l'investissement est négatif – le coût de la mise en œuvre du programme est de loin supérieur aux avantages qui en découlent (Levin et McEwan, 2001).

2.2.4 Problèmes d'estimations des coûts découlant de l'analyse avantages-coûts

L'analyse avantages-coûts est loin d'être une technique infaillible et doit être menée avec précision et interprétée avec circonspection. Les données requises ne sont pas faciles à obtenir et à évaluer, et, du reste, il faut absolument déterminer précisément quelles entités bénéficieront des avantages finaux pris en compte pour l'analyse. Ainsi, lorsque l'on mène une analyse avantages-coûts ou que l'on se sert des résultats obtenus à des fins décisionnelles, il est essentiel de tenir compte de deux questions interreliées : 1) quelle entité sera la plus touchée par les choix et 2) quelles seront les méthodes, les hypothèses et les données employées pour calculer les coûts du crime? La présente sous-section contient un aperçu des limites et des aspects controversés que présente l'analyse avantages-coûts dans le domaine de la prévention du crime.

Compte tenu du large éventail de coûts pour la société (tableau 3), au moment de déterminer les coûts pertinents ou qui devraient être inclus dans une analyse économique, les possibilités sont pratiquement infinies. Le manque d'uniformité qui en découle fait que les ratios avantages-coûts sont très variables (Farrell, Bowers et Johnson, 2004; Welsh et Farrington, 2000). Par exemple, comme les estimations coûts-avantages varient selon les hypothèses et les paramètres de l'étude, l'attribution de valeurs différentes au coût de la douleur et de la souffrance des victimes d'actes criminels peut avoir une grande incidence sur les résultats d'une analyse avantages-coûts. Si une valeur de 9,6 millions de dollars (en dollars de 1999) est attribuée à une vie humaine, alors les coûts (et l'épargne potentielle) seront supérieurs à un cas où cette même vie est évaluée à 4,1 millions de dollars (Leung, 2004)^{17, 18}. On peut aussi se demander si la vie d'un criminel violent récidiviste a la même valeur (en dollars) que celle d'un citoyen respectueux des lois. Et qu'en est-il d'un adolescent qui vend de la drogue ou d'une personne âgée? Il est peut-être simple d'estimer le coût moyen d'une vie perdue, mais il est bien souvent difficile de rapprocher ces chiffres au moment de gérer des cas particuliers (Roman et Farrell, 2002). Par conséquent, les données liées aux résultats devraient être présentées sous forme d'intervalles de confiance plutôt que de correspondre à des chiffres précis.

Question n° 1 : Les coûts intangibles du crime devraient-ils être pris en compte dans une analyse avantages-coûts?

Un autre grand débat dans le domaine de l'analyse économique est celui de savoir s'il faut inclure les coûts intangibles dans une analyse avantages-coûts. Comme on l'a déjà mentionné, les coûts tangibles comprennent habituellement les coûts plus évidents de la criminalité, comme ceux engagés par le système de justice pénale, les frais médicaux, la perte de salaire et les programmes d'aide aux victimes. Malheureusement, il est plus difficile d'attribuer une valeur monétaire à des coûts intangibles comme la douleur, la souffrance et la détérioration de la qualité de vie (McCollister et coll., 2010; Roman et Farrell, 2002)¹⁹. Ainsi, ces derniers seront souvent oubliés ou exclus des analyses liées au coût. Toutefois, selon Farrell et coll. (2004), l'exclusion des coûts intangibles d'un tel exercice, en plus de minimiser l'expérience des victimes ou d'en faire fi, peut aussi produire des résultats trompeurs. Par exemple, si un évaluateur limite son analyse aux coûts tangibles, il pourrait conclure que le coût d'un cambriolage moyen excède le coût d'un viol, notion qui semble incompréhensible. Pourtant, lorsqu'on tient compte des coûts

intangibles, un viol est, en moyenne, 62 fois plus coûteux qu'un cambriolage, perspective qui semble intuitivement plus juste (Farrell et coll., 2004). En général, les coûts intangibles comprennent la majorité des coûts assumés par les victimes d'actes criminels et les coûts du crime. Par exemple, en 2008, le coût tangible de la criminalité au Canada dépassait 31 milliards de dollars. Toutefois, lorsqu'on incluait les coûts intangibles de la criminalité, le coût total de la criminalité augmentait pour atteindre plus de 99 milliards de dollars, ce qui signifie que les coûts intangibles représentent à eux seuls pour plus de 68 milliards de dollars²⁰ (Zhang, 2011).

Question n° 2 : Qui doit assumer le coût de la criminalité?

L'autre question qui s'impose est celle de savoir qui assume le coût de la criminalité. Dans la foulée d'un crime, une victime peut devoir assumer les coûts des soins médicaux, la perte de salaire, la perte de jours de travail ou d'école, la perte et l'endommagement de biens, les coûts du soutien et du counseling ainsi que des pertes personnelles moins tangibles mais extrêmement importantes qui découlent de la douleur, de la souffrance, de la crainte et de la détérioration de la qualité de vie, ce qui, du coup, peut nuire gravement à la vie des collègues de travail et des membres de la famille (Leung, 2004). La mesure dans laquelle certains de ces coûts sont finalement assumés par les victimes plutôt que par la société dans son ensemble (p. ex. les gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux, les citoyens, les contribuables) dépend d'un certain nombre de facteurs personnels et contextuels.

Premièrement, les différences d'un pays à l'autre au chapitre du système de soins de santé (p. ex. soins universels comparativement à assurance privée) et des services offerts aux victimes (contribution gouvernementale par rapport à contribution individuelle) ainsi que d'un employeur à l'autre en ce qui concerne le droit à des congés payés et l'assurance médicale, influent certainement sur les répercussions financières directes du crime sur les victimes, mais pas sur le coût total du crime pour la société, parce que le fardeau est simplement transféré à d'autres parties (p. ex. les contribuables, les employeurs des secteurs privé et public). En outre, dans le cas d'un crime qui n'est pas signalé à la police, le coût financier direct pour la victime est généralement beaucoup plus élevé, car les possibilités d'indemnisation demeurent inexplorées (p. ex. les sommes accordées par la compagnie d'assurances, l'employeur ou un jury).

Deuxièmement, le crime est nuisible pour les collectivités dans leur ensemble. Du point de vue social, il peut compromettre la cohésion et la satisfaction dans les quartiers et amener les gens (surtout les victimes) et les commerces à se réinstaller ailleurs, dans un endroit considéré comme plus sécuritaire. Sur le plan pécuniaire, il peut réduire la valeur des propriétés dans certains quartiers et nuire à l'activité économique (Leung, 2004). Par exemple, des actes de vandalisme dans une collectivité peuvent entraîner la crainte, et les acheteurs de résidence potentiels peuvent les interpréter comme des signes d'instabilité et de détérioration du quartier (Gibbons, 2004; Ihlanfeldt et Mayock, 2010). Par conséquent, les personnes qui souhaitent vendre leur maison peuvent être obligées de réduire leur prix afin d'attirer les acheteurs. Le crime contre la propriété, comme le vandalisme et le cambriolage peut faire augmenter les coûts à assumer pour faire des affaires dans une collectivité, tandis que les crimes contre les personnes (surtout contre les employés et les clients) peuvent décourager les membres de la collectivité de travailler dans des commerces du quartier ou de les fréquenter (Bates et Robb, 2008; Porter, 1995). De plus, les institutions financières peuvent être réticentes à prêter de l'argent à des entreprises dans des secteurs où la criminalité est élevée, et les assureurs ont aussi tendance à augmenter leurs tarifs pour ces clients (Craig, Jackson et Thomson, 2007; Immergluck, 1999; Squires, 1999; Yoon, 1997).

Troisièmement, les coûts des interventions officielles à la suite d'un crime constituent un fardeau constant pour les gouvernements provinciaux et fédéral et les municipalités. Les contribuables doivent assumer le fardeau financier d'une infraction à tous les échelons du système de justice pénale, de l'application de la loi à la réadaptation, ce qui comprend les frais d'enquête sur le crime et de recherche et d'arrestation

des suspects, l'indemnisation des jurés et des témoins, la mise en accusation et la poursuite (et parfois la défense) de l'accusé, l'instruction de l'affaire par un tribunal, l'incarcération avant et après le procès, les programmes correctionnels ainsi que la libération conditionnelle et les services de probation (McCollister et coll., 2010; Welsh, Loeber, Stevens, Stouthamer-Loeber, Cohen et Farrington, 2008). En 2008, le total des dépenses du système de justice pénale au Canada était estimé à 15 milliards de dollars. Cela comprend les coûts de fonctionnement de la police, des tribunaux, de la poursuite judiciaire et des services correctionnels, mais pas la somme de 238 millions de dollars qui correspond aux dépenses des tiers, comme les services aux victimes et leur indemnisation (Zang, 2011).

Quatrièmement, en plus des coûts qu'entraînent les crimes déjà survenus, des coûts considérables sont engagés en *prévision* du crime. Plus particulièrement, ces coûts se rattachent à toute une gamme de mesures élémentaires de sécurité prises par des particuliers et des organisations dans le but d'éviter le crime, comme les systèmes de sécurité à domicile, les chiens de garde, les alarmes de voiture et le personnel de sécurité. Ces types de coûts sont qualifiés de « dépenses défensives » dans la littérature (Brand et Price, 2000). En outre, la crainte du crime peut inciter les gens à adopter des comportements préventifs, comme éviter de marcher à certains endroits ou de fréquenter certains secteurs perçus comme étant dangereux (Brand et Price, 2000). Le coût correspond au temps qui aurait pu être consacré à des activités plus productives et agréables (c.-à-d. « coûts de renonciation » découlant de comportements préventifs) et, dans certains cas, à l'argent dépensé, en frais de taxi, par exemple, pour une personne qui veut éviter de marcher.

Enfin, certains experts ont invoqué les coûts pour la société de ce qui pourrait être qualifié de « potentiel gaspillé » d'un délinquant; selon cette perspective, on tient pour acquis qu'un délinquant serait, en moyenne, un membre productif de la société et contribuerait activement au bien-être de celle-ci s'il ne se livrait pas directement à des activités criminelles ou n'était pas soumis aux peines et aux mesures de réadaptation sociale connexes (Cohen et Bowles, 2010; McCollister et coll., 2010). Par exemple, l'incarcération limite la rémunération actuelle et ultérieure d'une personne pendant sa peine et une fois qu'elle est terminée; en plus de stigmatiser la personne, il arrive bien souvent que le temps passé loin de la collectivité cause la détérioration des compétences non utilisées, la perte de réseaux sociaux/ professionnels et l'adoption d'attitudes et de comportements non productifs dans un environnement de travail (DeFina et Hannon, 2010). Parmi les conséquences de périodes prolongées d'incarcération, on compte le salaire potentiel inférieur, les possibilités de promotion réduites et, en général, le manque de perspectives d'emploi (DeFina et Hannon, 2010; Pager, 2003; Western, 2006; Pettit et Western, 2004; Western, Kling et Weiman, 2001).

Des dommages connexes sont aussi causés aux amis et à la famille du délinquant, qui doivent composer avec des répercussions, sur le plan à la fois financier et psychologique, d'événements tels qu'une arrestation, un procès et une incarcération. De tels coûts ont une incidence directe sur les personnes emprisonnées ainsi que sur les familles et les collectivités qui ont perdu le délinquant (DeFina et Hannon, 2010). Au moment de leur arrestation, la plupart des délinquants incarcérés assument le soutien financier de leur famille ou contribuent considérablement au revenu de leur famille (Mumola, 2000). Que la source de revenu soit légitime ou non, l'incarcération prive la famille du délinquant de ressources financières vitales (Oliver Sandefur, Jakubowski, & Yocum 2005; Western et Beckett, 1999). L'incarcération des parents peut aussi avoir un effet négatif sur les enfants; selon certaines études, les enfants de personnes incarcérées sont susceptibles d'afficher un comportement antisocial et de manifester des problèmes mentaux ainsi que se livrer à des activités criminelles (Murray, Farrington, Isekol et Olsen, 2009; Murray, Jansen et Farrington, 2011). Par conséquent, les coûts associés à la criminalité ultérieure potentielle des enfants du délinquant doivent aussi être pris en compte. Enfin et surtout, il importe de mentionner que l'incarcération peut nuire aux perspectives économiques de collectivités entières. Si un nombre croissant de membres de collectivités doivent composer avec la perte de revenus, la diminution subséquente des dépenses locales limitera la capacité des entreprises d'employer des membres de la collectivité, engendrant par le fait même une explosion de difficultés financières (DeFina et Hannon, 2010).

Pour les décideurs et autres consommateurs potentiels de la recherche sur l'analyse avantages-coûts dans le domaine de la prévention du crime, il importe d'acquérir une compréhension fondamentale de l'éventail possible des coûts de la criminalité et de la façon dont ils sont définis. À des fins de planification générale, le total des coûts pour la société à l'échelle de tous les secteurs touchés par le crime est, de toute évidence, le choix optimal au moment de réaliser une analyse avantages-coûts pour déterminer le montant que permettra d'épargner un programme, parce que les avantages économiques découlant de la prévention de crimes concernent tous les consommateurs de ce type de prévention. Autrement dit, l'analyse avantages-coûts *idéale* examine le rendement des fonds investis par les contribuables du point de vue des avantages pour la société dans son ensemble. Toutefois, les analyses avantages-coûts existantes abordent rarement toutes les économies possibles en l'absence de données suffisantes sur les coûts de la criminalité ou peut-être parce que l'analyse est seulement axée sur des intérêts particuliers des intervenants. Comme bien des analyses avantages-coûts tiennent seulement compte d'une sous-catégorie des coûts possibles de la criminalité, l'utilisateur non averti peut tirer des conclusions trompeuses en ce qui concerne le rapport coût-efficacité relatif des différents programmes de prévention du crime. Par conséquent, les analyses avantages-coûts en prévention du crime doivent absolument énumérer tous les coûts inclus et exclus, afin de donner aux lecteurs une idée juste de la portée et des paramètres de l'étude.

Question n° 3 : Comment mesurons-nous les coûts?

En plus du manque de normalisation dans la manière dont on définit chacun des coûts d'un programme et pour la société, la façon dont ces coûts sont mesurés pose aussi une difficulté. Plus précisément, la question de savoir s'il convient de s'appuyer sur des estimations locales ou nationales est importante et doit être abordée (Farrell et coll., 2004; Haapanen, Goodman, Cordon et O'Brien, 2009). Lorsqu'ils évaluent des programmes locaux de prévention ou de réduction du crime, les analystes ne doivent pas oublier que les coûts et les avantages peuvent varier d'une localité à l'autre en fonction de facteurs démographiques et sociaux (p. ex. distribution de la population, revenus, taux de chômage, activité économique), de décisions relatives aux politiques (p. ex. stratégies de surveillance, disponibilité de services de santé) et d'autres considérations connexes. Par exemple, à Londres, au Royaume-Uni, les coûts de la criminalité varient selon les arrondissements, les estimations allant de 215 £ par personne à Richmond Upon Thames à 620 £ à Westminster (Sinclair et Taylor, 2008). On n'a actuellement pas de données semblables pour le Canada, mais il est raisonnable de croire que les coûts et les avantages de la prévention du crime varient aussi en fonction de la ville (p. ex. Iqaluit comparativement à Toronto). Puisque les coûts de la criminalité peuvent varier grandement d'un contexte à un autre et que les projections de coûts locales et nationales peuvent être différentes, les économies qui peuvent être réalisées grâce à des stratégies de prévention ou de réduction du crime varieront en conséquence.

Il faut aussi établir une distinction entre le coût moyen, le coût marginal (coût différentiel) et le coût global (Cohen, 2000; Welsh et Farrington, 2000). Selon Aos et coll. (2001), le coût moyen est calculé en divisant le coût total par la charge de travail totale pour une période donnée. Inversement, les coûts marginaux indiquent dans quelle mesure le coût total d'une activité change lorsque l'unité d'activité est légèrement modifiée (p. 48). Dans ce contexte, le coût différentiel varie en fonction du nombre de participants par programme; par exemple, le coût des aliments et le coût des soins médicaux pour une population carcérale en croissance (Cohen, 2000)²¹. Pour illustrer la différence entre les coûts moyens et les coûts marginaux, supposons que l'incarcération de dix jeunes coûte annuellement 2,1 millions de dollars, mais que l'incarcération de 11 jeunes coûte 2,365 millions de dollars. Dans cet exemple, le coût moyen par jeune contrevenant incarcéré est de 215 000 \$²², mais le coût marginal du onzième jeune est de 265 000 \$. Enfin, le coût global du crime correspond aux coûts dont l'incidence sur la collectivité est généralisée et importante. Autrement dit, il s'agit de coûts que doit assumer la société en collectivité et qui ne sont généralement pas touchés par les actes d'un criminel en particulier; par exemple, la crainte du crime et les dépenses de sécurité privée (Cohen, 1998; 2000).

Question n° 4 : Est-il nécessaire d'« actualiser » les coûts de la criminalité?

À la question de la mesure des coûts s'apparente la notion d'« actualisation »²³, à savoir la réduction de la série de coûts ultérieurs découlant d'un crime donné à sa valeur actualisée. Un des concepts économiques essentiels au calcul des coûts de la criminalité (et de tout autre coût pour la société) est la « valeur actualisée » de l'argent (Cohen, 2005; Cohen et Bowles, 2010). Dans le contexte de la criminalité, ce concept repose sur le fait que les coûts d'un crime donné ne font pas tous surface au moment où le crime est commis; certains se font sentir longtemps après. Dans certains cas, une période excessive peut s'écouler avant la fin du processus de justice pénale (p. ex. arrestation, procès), et encore faut-il que l'auteur de l'infraction soit appréhendé. Les services aux victimes et leur indemnisation peuvent être retardés, et elles peuvent voir leur productivité diminuer pendant de nombreuses années, avoir besoin de séances régulières de thérapie, etc. En d'autres mots, les incidents criminels qui font l'objet d'une estimation des coûts dans le cadre d'une étude donnée sont déjà survenus, mais leurs effets se feront ressentir dans la société pour bien des années à venir. Par conséquent, il faut tenir compte de la valeur future de chacun de ces coûts selon sa valeur actualisée au moment d'estimer les répercussions financières totales de crimes commis durant une période particulière.

En outre, un dollar perd généralement de la valeur au fil du temps, compte tenu de la possibilité de l'augmentation des salaires, de l'investissement et de l'accumulation d'intérêts composés. L'inflation est aussi inévitable, et le pouvoir d'achat s'érode donc avec le temps. Pour cette raison, les économistes apportent un correctif appelé « facteur d'actualisation », établi en fonction de la hausse des salaires et de l'inflation, qui permet de convertir tous les coûts anticipés à leur valeur actualisée. Cela réduit les coûts ultérieurs d'un certain pourcentage, habituellement de l'ordre de deux ou trois pour cent, afin de présenter des estimations des coûts du crime selon la valeur actualisée (Cohen, 2000).

3.0 Donner un sens à l'analyse économique : enjeux et recommandations pour traduire la théorie en politiques et en programmes efficaces

Jusqu'à maintenant, le rapport a présenté un aperçu de certains concepts de base sous-tendant le coût de la criminalité et l'analyse économique des programmes de prévention du crime. À cette étape, le lecteur devrait avoir acquis un certain degré de connaissance de l'analyse coût-efficacité et avantages-coûts. Au moment de choisir le type d'analyse à utiliser, les décideurs doivent soupeser les avantages et les désavantages de chaque approche; par exemple, l'analyse avantages-coûts se fait par unité et, par conséquent, permet d'établir des comparaisons entre des programmes n'ayant pas les mêmes résultats. Elle peut aussi être employée pour comparer différentes solutions dans différents domaines de dépenses publiques (p. ex. la santé, le bien-être, la justice). Toutefois, elle exige aussi un grand nombre de ressources, en raison de l'investissement en temps et de l'expertise méthodologique exigés et parce que certains des concepts inhérents (p. ex. les coûts intangibles) sont quelque peu nébuleux. L'analyse coût-efficacité, au contraire, est davantage utile lorsqu'on compare des programmes qui visent les mêmes objectifs (p. ex. la réduction des cambriolages). Ainsi, les décideurs doivent notamment se poser les questions suivantes : a) À quelles fins serviront les résultats? b) Quelles ressources sont disponibles et accessibles? et c) À quel point est-il difficile d'attribuer une valeur aux coûts et aux avantages? (Kee, 1999). Bien que l'approche de l'analyse économique confère des avantages, il existe aussi un certain nombre de désavantages, en particulier au chapitre de la mise en œuvre du programme et de la méthode d'évaluation de l'incidence.

3.1 Limites sur le plan de la mise en œuvre du programme et de la méthode d'évaluation des effets.

Selon Welsh et Farrington (2000, p. 310), l'analyse économique est l'approfondissement de l'évaluation des résultats et est aussi valable que le sont les éléments qui la sous-tendent. Autrement dit, le processus de mise en œuvre de l'analyse coût-efficacité et avantages-coûts est limité au maillon le plus faible et ne

pourrait être plus solide que l'évaluation employée pour mesurer les effets nets du programme. Par ricochet, la justesse de l'évaluation des effets dépend de l'exhaustivité et de la rigueur de la planification, de la conception et de la mise en œuvre initiales du programme. Si un ou plusieurs aspects de la politique ou du programme ne sont pas bien mis en œuvre ou que l'évaluation manque de rigueur, ces problèmes se manifesteront aussi dans l'analyse économique. Par exemple, si une étude d'impact n'est assortie d'absolument aucune mesure de contrôle (c.-à-d. contrôle expérimental, quasi expérimental ou statistique), il est alors impossible de déterminer si le programme ou d'autres variables extérieures sont responsables d'un changement observé sur le plan du comportement criminel ou d'un autre résultat. De nombreuses études (p. ex. Ekblom et Pease, 1995; Sherman, Gottfredson, Mackenzie, Eck, Reuter et Bushway, 1997; Welsh, 2007a) ont révélé que le manque de rigueur sur le plan de la méthode peut fausser les conclusions, et, lorsque les normes de qualité de l'étude sont faibles, on ne saurait attribuer d'avantages monétaires au programme et l'étude pourrait même aller à l'encontre du but recherché ou nuire aux processus décisionnels (Cohen, 2000).

D'autres problèmes connus²⁴ en ce qui concerne la méthode d'évaluation de l'incidence sont le déplacement, la diffusion, les avantages anticipés et le nombre d'années que doit durer un programme de prévention du crime (Farrell et coll., 2004). Le déplacement²⁵ se dit de toute modification ou tout rajustement spatial, temporel ou qualitatif (cible, tactique, infraction, auteur) de la criminalité à la suite d'initiatives de prévention (Eck, 1993; Gabor, 1981; Guerette, 2009). Inversement, il est question de diffusion lorsque les avantages des efforts en prévention du crime « débordent » ou s'étendent sur des secteurs ou des groupes autres que ceux qui sont ciblés (Clarke et Weisburd, 1994). L'examen des effets du déplacement et de la diffusion est important, compte tenu de l'influence de ces phénomènes sur l'évaluation de l'incidence. Par exemple, lorsqu'on calcule les effets nets des programmes de prévention du crime (voir les sections 2.1.2 et 2.2.1), le déplacement de la criminalité peut amener les chercheurs à détecter une plus grande différence (trompeuse) entre les domaines d'intervention et les domaines témoins, ce qui fait que les résultats semblent plus prometteurs qu'ils le sont en réalité. Le contraire est vrai dans le cas de la diffusion; on peut alors observer une différence plus ténue, voire inexistante, ce qui peut amener à conclure faussement que le programme de prévention du crime en question est inefficace. Un phénomène quelque peu analogue est englobé par la notion d'avantages anticipés, qui se rattache à une réduction du crime dans les secteurs d'intervention avant la mise en œuvre du programme de prévention du crime (Smith, Clarke et Pease, 2002)²⁶. Cela touche aussi les évaluations de programmes : l'omission de tenir compte des avantages anticipés au moment de sélectionner la période d'évaluation pourrait diminuer le taux de criminalité de base, entraînant par le fait même une estimation excessive de l'efficacité du programme (Bowers et Johnson, 2003).

En outre, comme la manifestation et la stabilité des effets ne correspondront pas nécessairement aux attentes, la durée des périodes d'évaluation et l'utilisation d'études de suivi subséquentes devraient faire l'objet d'un examen minutieux, afin d'évaluer les effets du traitement ou de l'intervention²⁷. Par exemple, si la période de suivi pour l'évaluation des effets du programme est trop courte, il ne sera peut-être pas possible de bien mesurer l'efficacité dans le cas où les effets du traitement sont décalés (c.-à-d. « effet d'incubation »). Dans bien des cas, l'incidence d'un programme n'est pas immédiate, surtout lorsque le programme vise à modifier les attitudes, les valeurs, les comportements et les possibilités chez des personnes qui présentent un risque élevé (p. ex. le programme G.R.E.A.T. [Gang Resistance Education and Training]; Esbensen, Osgood, Taylor, Peterson et Freng, 2001). Or, la plupart des évaluations des effets sont à court terme ou arbitraires – habituellement, les périodes de suivi (ou, dans le cas de certains modèles, les périodes antérieures et postérieures au programme) ne durent pas plus d'un an ou deux et sont déterminées par le chercheur. Une période de suivi écourtée peut entraîner l'enregistrement inadéquat des effets du traitement ou de l'intervention, ce qui, par ricochet, nuira à l'estimation des avantages financiers. Le programme pourrait alors sembler non rentable.

Il peut aussi arriver que les effets d'un traitement ou d'une intervention semblent neutres (ou même prometteurs) à court terme, mais s'estompent ou s'annulent au fil du temps. Par exemple, l'étude

Cambridge-Somerville Youth²⁸ n'a pas révélé de différences importantes entre le groupe de traitement et le groupe témoin au moment du suivi initial, ni sur le plan de l'adaptation sociale ni sur le plan des démêlés avec la justice (mesurées en fonction des comparutions devant un tribunal et des accusations). Toutefois, 12 ans plus tard, les personnes du groupe de traitement étaient plus susceptibles que celles du groupe témoin d'être aux prises avec des problèmes d'alcoolisme, de santé mentale et de maladie causée par le stress et de mourir jeunes. De plus, cet effet était plus prononcé chez les jeunes ayant reçu un traitement d'intensité élevée (McCord, 1978, 2003).

Enfin, comme le soulignent Farrell et coll. (2004), dans bien des cas, l'intervention a un effet continu (p. ex. Lochman, 1992; Reynolds et coll., 2001), qui se poursuit après l'étude d'évaluation; ainsi, une période d'évaluation condensée peut entraîner une sous-estimation des avantages. Dans d'autres cas, les effets d'un traitement ou d'une intervention peuvent prendre de l'ampleur au fil du temps; un programme peut donner lieu à des gains initiaux à court terme, mais la principale incidence peut seulement être observée des années plus tard. Par exemple, une analyse avantages-coûts du programme High/Scope Perry Preschool²⁹ a révélé que, lorsque les participants avaient atteint l'âge de 27 ans, chaque dollar de recettes fiscales investi offrait un rendement de 7,16 \$ (Barnett, 1996). Lorsqu'ils avaient atteint l'âge de 40 ans (35 ans après la fin du programme), le rendement était passé à 12,90 \$³⁰ pour chaque dollar de recettes fiscales investi (Belfield, Nores, Barnett et Schweinhart, 2006). Le programme Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur³¹ offre un exemple semblable dans le contexte canadien. Lorsque les participants ont atteint la 9^e année, les chercheurs ont observé un rendement de 1,31 \$ pour chaque dollar que le gouvernement avait investi dans le programme. Trois ans plus tard, lorsque les participants étaient en 12^e année, le rendement avait presque doublé, passant à 2,50 \$ pour chaque dollar investi (Peters, Bradshaw, Petrunka, Nelson, Herry, Craig, Arnold, Parker, Khan, Hoch, Pancer, Loomis, Bélanger, Evers, Maltais, Thompson et Rossiter, 2010). Par conséquent, afin de détecter un effet utile et d'obtenir des données pour mener une analyse économique, il faut peut-être prévoir de longues périodes de suivi (bien souvent, des années) pour observer un nombre suffisant d'événements liés au programme.

3.2 Recommandations

À la lumière de cette évaluation des limites de l'analyse économique, les décideurs qui songent à adopter une telle approche devraient examiner les recommandations suivantes sur le plan de la recherche et des politiques.

Recommandation n° 1 : Établir une expertise canadienne dans le domaine de l'analyse économique

À l'heure actuelle, très peu d'études (p. ex. LaBoucane-Benson, Hossack, Erickson et Grunland, 2009; Peters, Nelson, Petrunka, Pancer, Loomis, Hasford, Janzen, Armstrong et Van Andel, 2010) ont adopté des techniques d'analyse économique pour évaluer des programmes canadiens. Le nombre relativement limité de tels travaux témoigne du besoin d'établir un fondement solide d'expertise en analyse économique de la prévention du crime au Canada. Comme première étape importante à la création d'un cadre national pour l'évaluation et l'observation des retombées économiques de la prévention du crime au Canada, il faudrait organiser une table ronde internationale composée de spécialistes du domaine de l'établissement des coûts du crime et de l'analyse économique. Cette tribune pourrait servir à générer des questions utiles pour la recherche, à définir des indicateurs fiables du rendement économique des programmes de prévention du crime, à formuler des conseils sur la méthode et le sujet traité et même à proposer une série d'études pilotes à des fins de démonstration dans certaines administrations. Les discussions qui émergent de cette table ronde devraient s'appuyer sur une intention de construire un modèle qui permettra de définir un cadre exhaustif pour l'analyse économique des projets et des programmes de prévention du crime au Canada, tout en abordant des questions de faisabilité et de viabilité.

Dans le cadre du renforcement de l'expertise dans le domaine, il faut aussi amener les chercheurs canadiens à élargir leurs connaissances relatives à une approche fondée sur des pratiques exemplaires et des données scientifiques (Petrosino, Boruch, Soydan, Duggan et Sanchez-Meca, 2001). Ainsi, si l'on

prend la table ronde ou la tribune comme point de départ, il serait utile de mener un examen systématique à jour ou une méta-analyse de toutes les analyses économiques (nationales et internationales) de programmes de prévention du crime afin de regrouper les techniques, les conclusions et les limites et de déterminer quelle serait la démarche optimale dans le contexte canadien. L'étude devrait viser à la fois les analyses économiques publiées et inédites concernant une grande variété de stratégies de prévention, comme la prévention situationnelle de la criminalité, la prévention du crime par le développement social, la prévention du crime par l'aménagement du milieu et la surveillance axée sur la résolution des problèmes et la surveillance communautaire (Schneider, 2010). Une approche inclusive contribuera à l'obtention de résultats tangibles sur le plan de l'évolution des tendances au chapitre des techniques, des mesures, des coûts, des avantages et des questions liées à la méthode. L'étude devrait s'appuyer sur des lignes directrices publiées sur la méta-analyse et l'examen systématique, comme celles proposées par Campbell Collaboration (<http://www.campbellcollaboration.org>), ainsi que sur des commentaires récents en matière de méthode (p. ex. Berk, 2007; Lipsey, 2007; Pratt, 2010; Shadish, 2007). Il existe déjà des examens systématiques (p. ex. McDougall, Cohen, Swaray et Perry, 2008; Welsh et Farrington, 2000) et des méta-analyses d'analyses économiques (p. ex. Drake, Aos et Miller, 2009), mais la prolifération des analyses coût-efficacité et coûts-avantages au cours des 10 dernières années justifie la nécessité de mettre à jour l'évaluation.

Recommandation n° 2 : Créer des normes et des procédures normalisées pour l'évaluation et la méthode utilisées dans le cadre d'analyses économiques

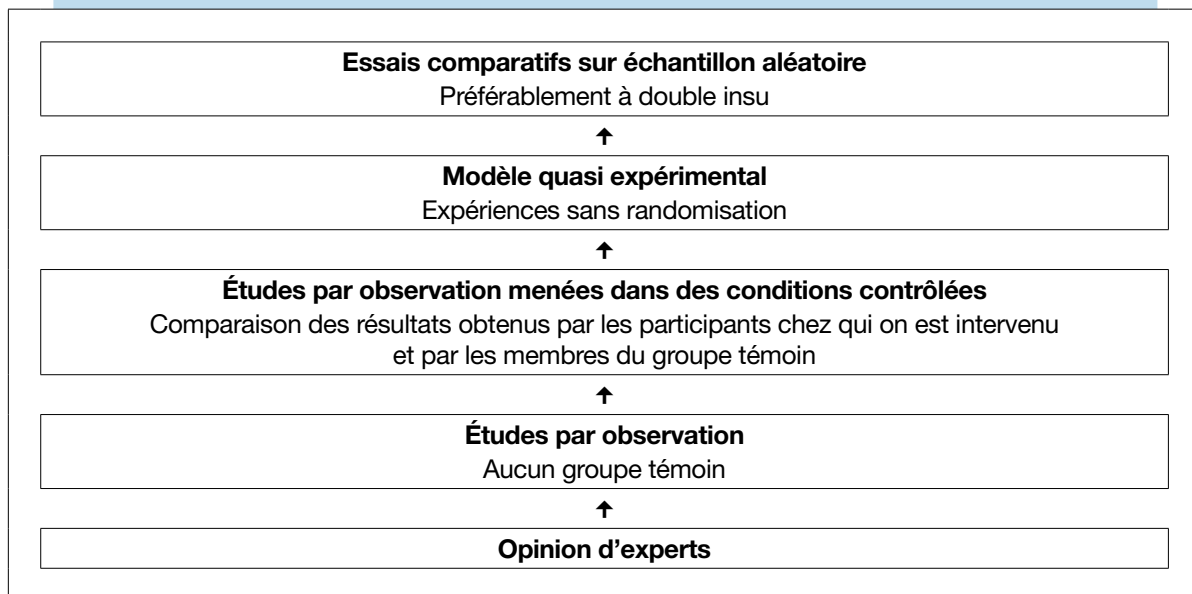
Comme il en ressort de l'examen des limites de l'analyse avantages-coûts, le manque d'uniformité lorsqu'il s'agit de mesurer les coûts (du crime proprement dit et des programmes de prévention), les effets et les avantages ainsi que les écarts dans l'application des techniques analytiques nuisent gravement à la synthèse et à la comparaison des résultats de différentes analyses économiques (p. ex. Haapanen et coll., 2009). Pour un programme national d'évaluation économique de la prévention du crime au Canada, il est crucial de créer des cadres communs pour la collecte de données et l'analyse en vue d'évaluer les coûts (du crime proprement dit et des projets de prévention), les résultats et les avantages qui découlent d'une grande variété de programmes. Afin de réduire la variabilité entre les études et de maximiser la comparabilité des analyses économiques, Tonroy et Farrington (1995) proposent l'élaboration et l'observation d'un guide pratique normalisé³², de sorte que les coûts et les avantages soient documentés de façon détaillée, systématique et rigoureuse sur le plan méthodologique. En outre, on devrait inclure dans ce guide pratique des tableaux normalisés illustrant les coûts par unité³³ des différents types de crimes, car cela facilitera l'addition des coûts potentiels évités, ce qui rendra beaucoup moins fastidieuse l'analyse coûts-avantages (D.P. Farrington, communication personnelle, 10 août 2011; McCollister et coll., 2010).

Comme la question de savoir quels coûts et quels avantages pour la société doivent être inclus est récurrente, une autre solution consiste à mettre en place, pour toutes les analyses économiques, des procédures normalisées qui exigent une analyse de sensibilité afin de déterminer à quel point les résultats sont robustes et fiables. L'analyse de sensibilité a pour objet de prendre en compte l'incertitude et la variation des critères d'une étude, et le fait d'en mener une suppose que l'on doit cerner les variables de l'étude susceptibles d'influer sur les résultats du programme, répéter l'analyse économique avec différents intrants, puis évaluer les résultats afin de déterminer quelles variables influent sur l'étude (Leung, 2004³⁴). Dans le même ordre d'idées, Farrell et coll. (2004) avancent que, à la suite de l'analyse de sensibilité, on devrait créer un portefeuille limité de mesures des résultats liés au ratio avantages-coûts éclairées par les objectifs des intervenants. Cet exercice peut être adapté aux destinataires de l'analyse économique, afin qu'ils puissent déterminer la mesure des résultats la plus pertinente ou une gamme d'estimations pour leurs besoins décisionnels. L'intégration de perspectives multiples rendra compte des variations du ratio avantages-coûts, selon que les coûts intangibles du crime sont inclus ou exclus, que l'on emploie des estimations des coûts locales ou nationales, que l'on inclut ou que l'on exclut le déplacement, la diffusion et les avantages anticipés, et ce, pour les différents taux de rendement anticipés au fil du temps et les différents taux d'actualisation³⁵.

De plus, comme la crédibilité et l'utilité d'une analyse économique sont fonction de la qualité de la conception de la recherche, ce guide pratique devrait aussi prévoir la meilleure façon d'assurer l'exactitude scientifique des méthodes employées à toutes les étapes de l'étude. Nombre d'ouvrages de renom sur la justice pénale présentent des lignes directrices au sujet des meilleures normes de qualité sur le plan de la méthode et la façon de s'assurer que ces normes sont respectées. Au cœur de ces réflexions figurent les quatre critères proposés par Cook et Campbell (1979) et Shadish, Cook et Campbell (2002), à savoir la validité de la conclusion statistique, la validité interne, la validité conceptuelle et la validité externe³⁶. Farrington (2003) a aussi prôné l'ajout d'une mesure de validité descriptive afin de définir la qualité de l'étude d'évaluation sur le plan de la méthode.

Au chapitre de la prévention du crime, un modèle semblable de normes d'étude est le Maryland Scientific Methods Scale (SMS) (échelle de méthode scientifique de l'Université du Maryland), qui évalue la qualité de la méthode selon la taille de l'échantillon, la présence et les types de groupes témoins, l'utilisation de variables de contrôle pour expliquer les différences initiales entre les groupes, la justesse de la sélection et de la mesure des variables, l'attrition, la durée du suivi et l'utilisation de tests statistiques (Sherman et coll., 1997). Par la suite, Farrington, Gottfredson, Sherman et Welsh (2002), après avoir déterminé les lacunes relatives à l'échelle, à la procédure de dépréciation et à la méthode à l'origine des conclusions, ont proposé d'améliorer la SMS à l'aide de sous-échelles de 20 points (ayant éventuellement différentes pondérations), afin de régler les problèmes de la validité des conclusions statistiques, de la validité interne, de la validité conceptuelle, de la validité externe et de la qualité et de l'exhaustivité des données de l'étude. Compte tenu de ce qui précède, une hiérarchie générale des modèles expérimentaux est illustrée à la figure 2.

**FIGURE 2. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS
DE L'INCIDENCE – LES ESSAIS COMPARATIFS SUR ÉCHANTILLON ALÉATOIRE
À DOUBLE INSU SONT CONSIDÉRÉS COMME L'OUTIL IDÉAL**



*Note : Farrington, 2003; Levin et McEwan, 2001.

Bien qu'un certain nombre de chercheurs (p. ex. Cook et Campbell, 1979; Farrington, 2003; Sherman et coll., 1997) aient conclu que la norme minimale acceptable était un modèle à mesures antérieures et postérieures au programme axé sur des groupes d'intervention et des groupes témoins appropriés,

d'autres (p. ex. Weimer et Friedman, 1979, p. 264) font valoir que l'analyse avantages-coûts devrait être limitée à des programmes ayant fait l'objet d'une évaluation reposant sur un modèle expérimental ou un solide modèle quasi expérimental.

La dernière question au chapitre de la méthode tient au fait que les résultats d'une analyse économique ne peuvent pas toujours être généralisés. On ne peut pas s'attendre à ce que les avantages économiques observés dans le cadre d'un programme particulier se reproduisent entièrement dans un autre contexte, auprès d'une autre population, dans une autre culture ou même pendant une autre période (Levin et McEwan, 2001). Par exemple, un rapport coût-efficacité ou coûts-avantages obtenu après une intervention visant le développement social auprès de jeunes non autochtones dans un grand centre urbain canadien (p. ex. Toronto) ne se reproduira pas forcément si le programme est offert auprès de jeunes non autochtones dans une autre grande ville canadienne (p. ex. Montréal), sans parler des jeunes autochtones dans les collectivités nordiques éloignées. Ainsi, lorsqu'on utilise les résultats d'une analyse économique pour éclairer des décisions quant aux programmes de prévention du crime qui seraient intéressants à reproduire, il faudrait établir une correspondance raisonnable entre les conditions dans lesquelles les avantages économiques initiaux ont été réalisés et celles qui seront présentes dans les projets à venir³⁷.

Recommandation n° 3 : Créer un réseau d'intervenants que l'analyse économique intéresse

Pour intégrer l'analyse économique à plus grande échelle aux fins de la recherche et de l'évaluation dans le domaine de la prévention du crime au Canada, il faut adopter une approche multipartite et multidisciplinaire structurée et cohérente. Toute grande initiative en matière de recherche et de politiques exige la conception d'une stratégie cohérente, l'établissement de mécanismes de consultation entre les principaux intervenants, la promotion de partenariats étroits et d'échange d'information de même que la mise en œuvre de projets conjoints. Compte tenu de l'interdépendance des différents secteurs gouvernementaux et des différents ordres de gouvernement, une collaboration continue et intégrée est nécessaire à l'évolution de ce programme d'analyse économique. Par exemple, les analystes des organisations gouvernementales qui surveillent le financement des programmes et la conformité avec les exigences redditionnelles doivent coopérer avec les criminologues et les spécialistes de la prévention du crime qui conçoivent et mettent en œuvre des programmes et en évaluent les répercussions. Les économistes, qui doivent aider à sélectionner des indicateurs monétaires qui permettront de bien mesurer la réussite d'un programme et s'assurer que les principes et les hypothèses économétriques sont minutieusement appliqués, doivent travailler de concert avec des spécialistes en méthode quantitative, qui sont qualifiés pour l'application de différentes procédures complexes d'évaluation des coûts et des avantages. Enfin, les décideurs doivent interagir avec tous les sous-groupes mentionnés ci-dessus afin d'utiliser les résultats de l'analyse économique pour déterminer quels programmes seront financés, élargis, reproduits ou supprimés. Par conséquent, il est crucial d'établir un réseau de représentants pour favoriser un dialogue significatif et continu en matière d'analyse économique.

Recommandation n° 4 : Normaliser les procédures redditionnelles aux fins de l'analyse économique

Comme le gouvernement canadien consacre, pour les trois prochains exercices, un budget d'environ 112 millions de dollars à la Stratégie nationale pour la prévention du crime (Sécurité publique Canada, 2011), il importe d'avoir un répertoire de données probantes qui permettra de déterminer quels programmes offrent le meilleur rendement pour l'investissement en plus d'être efficaces du point de vue de la réduction et de la prévention du crime. Comme on l'a mentionné dans l'introduction, l'analyse économique a pour but de présenter un mécanisme systématique de comparaison des résultats, des avantages potentiels et du rapport coût-efficacité de quantité de politiques et de programmes en vue de déterminer lesquels doivent être mis en œuvre, lesquels doivent être maintenus et lesquels doivent être supprimés. Question de préparer le terrain pour ce processus comparatif, on peut utiliser un modèle d'analyse de bilan des politiques afin de résumer les résultats de l'analyse tout en mettant en lumière les grandes options et les principaux compromis (voir le tableau 5). La colonne de gauche comprend les catégories possibles

d'effets (coûts, résultats et avantages) du programme ainsi que les caractéristiques générales liées à la conception du programme. Les colonnes suivantes contiennent une description des principales options en matière de programmes et de politiques, et chaque cellule précise comment ces effets sont mesurés et les résultats de ces mesures (Karoly et coll., 2001).

TABLEAU 5. EXEMPLE TYPE D'UN BILAN D'ANALYSE COÛTS-AVANTAGES

Effets	Politiques/programmes possibles			
	Base : aucun programme	Programme A	Programme B	Etc.
Description du programme				
Coûts Salaires du personnel Location d'installations Etc.				
Résultats ³⁸ Infractions criminelles Récidive Comportement violent Attitudes antisociales Etc.				
Rapport coût-efficacité				
Rapport avantages-coûts				

*Note : adapté de Karoly et coll., 2001.



Bibliographie

- Ackerman, F. et L. Heinzerling.** *If it exists, it's getting bigger: Revising the value of a statistical life.* (document de travail n° 01-06) Medford (Massachusetts), Global Development and Environment Institute, Tufts University, 2001.
- Andersson, H., et N. Treich.** *The value of a statistical life.* (Document de travail n° 09-015), Toulouse (France), École d'économie de Toulouse, 2009.
- Aos, S. R., M. Barnoski et R. Leib.** « Preventing programs for young offenders: Effective and cost-effective », *Overcrowded Times*, vol. 9, n° 2 (1998), p. 1, 7-11.
- Aos, S., et E. Drake.** *WSIPP's benefit-cost tool for states: Examining policy options in sentencing and corrections*, Olympia (Washington), Washington State Institute for Public Policy, 2010.
- Aos, S., P. Phipps, R. Barnoski et R. LIEB.** *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime: Version 4.0*, Olympia (Washington), Washington State Institute for Public Policy, 2001.
- Australian Institute of Criminology.** « *Measuring crime prevention costs and benefit* ». *AIC Crime Reduction Matters*, n° 15, Canberra (Australie), Australian Institute of Criminology, 2003.
- Barnett, W. S.** « Cost-benefit-analysis », dans L. J. Schweinhart, H. V. Barnes et D. P. Weikart (dir.), *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 27*, Ypsilanti (Michigan), High/Scope Press, 1993.
- Barnett, W. S.** *Lives in the balance: Age-27 benefit-cost analysis of the High/Scope Perry preschool program.* Ypsilanti (Michigan), High/Scope Press, 1996.
- Bates, T., et A. Robb.** « Crime's impact on the survival prospects of young urban small businesses », *Economic Development Quarterly*, vol. 22, n° 3 (2008), p. 228-238.
- Bayles, M. D.** « The price of life », *Ethics*, vol. 89, n° 1 (1978), p. 20-34.
- Belfield, C. R., M. Nores, W. S. Barnett et L. J. Schweinhart.** « The High/Scope Perry Preschool Program: Cost-benefit analysis using data from the age-40 follow-up », *The Journal of Human Resources*, vol. 41, n° 1 (2006), p. 162-190³⁹.
- Berk, R.** « Statistical inference and meta-analysis », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 3, n° 3 (2007), p. 247-270.
- Bloom, H. S., et N. M. Singer.** « Determining the cost-effectiveness of correctional programs: The case of Patuxent Institution », *Evaluation Review*, vol. 3, n° 4 (1979), p. 609-628.
- Bowers, K. J., et S. Johnson.** *Reducing Burglary Initiative: The role of publicity in crime prevention*, Home Office Research, n° 272. Londres, Home Office, 2003.
- Bowers, K. J., S. Johnson et A. Hirschfield.** « Closing off opportunities for crime: An evaluation of alley-gating », *European Journal on Criminal Policy & Research*, vol. 10, n° 4 (2004), p. 285-308.
- Bowles, R., et R. Pradiptyo.** *Reducing Burglary Initiative: an analysis of costs, benefits and cost effectiveness*, (Home Office, rapport en ligne n° 43/04), Londres (Royaume-Uni), Home Office, 2004.
- Brand, S., et R. Price.** *The economic and social costs of crime*, Home Office Research, étude n° 217, Londres (Royaume-Uni), Home Office, 2000.

Brannon, J. I. « What is a life worth? », *Regulation*, vol. 27, n° 4 (2004), p. 60-63.

Brennan, S., et M. Dauvergne. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, n° au catalogue : 85-002-X, Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2011.

Centre international pour la prévention de la criminalité. *Recueil international de pratiques en prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde*. Montréal (Québec), Centre international pour la prévention de la criminalité, 2008.

Centre national de prévention du crime. *Plan d'action visant à diminuer efficacement la criminalité*. Ottawa (Ontario), Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2007.

Centre national de prévention du crime. *Programmes prometteurs et modèles pour prévenir la criminalité*. Ottawa (Ontario), Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2008.

Centre national de prévention du crime. *Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime*. Ottawa (Ontario), Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2009.

Centre national de prévention du crime. *Wraparound Surrey : un plan complet destiné aux jeunes pour la prévention de la violence commise par les gangs*. Ontario, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2010.

Centre national de prévention du crime. *Rapport personnalisé sur le Système de gestion de l'information relative aux subventions et aux contributions (SGISC)*. Ottawa, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2011.

Chisholm, J. « Benefit-cost analysis and crime prevention », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 147, Canberra (Australie), Australian Institute of Criminology, 2000.

Clarke, R. V., et D. Weisburd. « Diffusion of crime control benefits: Observations on the reverse of displacement », dans R. V. Clarke (dir.), *Crime Prevention Studies*, Monsey, New York, Criminal Justice Press, vol. 2, 1994, p. 165-182.

Clear, T. R., P. M. Harris et A.L. Record. « Managing the costs of corrections », *The Prison Journal*, vol. 62 (1982), p. 1-92.

Cohen, M. A. « The monetary value of saving a high risk youth ». *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 14, n° 1 (1998), p. 5-33.

Cohen, M. A. Measuring the costs and benefits of crime and justice, dans J. E. Samuels, E. Jefferis, J. Munsterman, R. Kaminski et N. La Vigne (dir.), *Criminal Justice 2000 Volume 4: Measurement and analysis of crime and justice*, Washington (D.C.), National Institute of Justice, U.S. Department of Justice, 2000, p. 263-315.

Cohen, M. A. *The costs of crime and justice*. New York (New York), Routledge, 2005.

Cohen, M. A., et R. Bowles. « Estimating costs of crime », dans A. R. Piquero et D. Weisburd (dir.), *Handbook of Quantitative Criminology*, New York (New York), Springer-Verlag, Part II, 2010, p. 143-162.

Cohen, M. A., et A. R. Piquero. « New evidence on the monetary value of saving a high risk youth », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 25 (2009), p. 25-49.

Cohen, M. A., A. R. Piquero et W. G. Jennings. « Studying the costs of crime across offender trajectories », *Criminology & Public Policy*, vol. 9, n° 2 (2010), p. 279-305.

- Cohen, M. A., R. T. Rust et S. Steen et S. T. Tidd.** « Willingness-to-pay for crime control programs », *Criminology*, vol. 42 (2004), p. 89-109.
- Conference Board du Canada.** *Les avantages fiscaux nets des Programmes du Service correctionnel du Canada pour le gouvernement fédéral.* Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche, 2009.
- Conseil économique et social des Nations Unies.** *United Nations guidelines for the prevention of crime* (Résolution 2002/13), 2002.
- Cook, T. D., et D. T. Campbell.** *Quasi-experimentation: Design and analysis issues for field settings*, Chicago (Illinois), Rand McNally, 1979.
- Craig, B., W. Jackson et J. Thomson.** « Small firm credit market discrimination, SBA guaranteed lending, and local market economic performance », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 613 (2007), p. 73-94.
- DeLisi, M., A. Kosloski, M. Sween, E. Hachmeister, M. Moore et A. Drury.** « Murder by numbers: monetary costs imposed by a sample of homicide offenders », *The Journal of Forensic Psychiatry and Psychology*, vol. 21, n° 4 (2010), p. 501-513.
- Defina, R. H., et L. Hannon.** « The impact of adult incarceration on child poverty: A county-level analysis, 1995-2007 ». *The Prison Journal*, vol. 90, n° 4 (2010), p. 377-397.
- de Urbina, I. O. et A. Ogus.** « Offence definitions for cost of crime estimation purposes », *European Journal of Criminal Policy and Research*, vol. 15, n° 4 (2009), p. 343-354.
- Dhiri, S., et S. Brand.** *Analysis of costs and benefits: Guidance for evaluators*, Londres (Royaume-Uni), Home Office, 1999.
- Dolan, P., G. Loomes, T. Peasgood et A. Tsuchiya.** « Estimating the intangible victim costs of violent crime », *British Journal of Criminology*, vol. 45 (2005), p. 958-976.
- Dolan, P., et T. Peasgood.** « Estimating the economic and social costs of the fear of crime », *British Journal of Criminology*, vol. 47 (2007), p. 121-132.
- Dossetor, K.** « Cost-benefit analysis and its application to crime prevention and criminal justice research ». *AIC Reports: Technical and Background Paper*, vol. 42 (2011), Canberra, Australian Institute of Criminology.
- Drake, E., S. Aos et M. G. Miller.** « Evidence-based public policy options to reduce crime and criminal justice costs: Implications in Washington State », *Victims and Offenders*, vol. 4 (2009), p. 170-196.
- Dubourg, R., J. Hamed et J. Thorns.** *The economic and social costs of crime against individuals and households 2003/04* (rapport en ligne 30/05 du Home Office), Londres (Royaume-Uni), Home Office, 2005.
- Eck, J. E.** « The threat of crime displacement », *Criminal Justice Abstracts*, vol. 253 (1993), p. 527-546.
- Eklom, P., et K. Pease.** « Evaluating crime prevention », *Crime and Justice*, vol. 19 (1995), p. 585-662.
- Esbensen, F.-A., D. W. Osgood, T. J. Taylor, D. Peterson et A. Freng.** « How great is G.R.E.A.T.? Results from a longitudinal quasi-experimental design », *Criminology and Public Policy*, vol. 1, n° 1 (2001), p. 87-118.
- Fajnzylber, P., D. Lederman et N. Loayza.** « Crime and victimization: An economic perspective », *Economia*, vol. 1, n° 1 (2000), p. 219-302.

Farrell, G., Bowers, K., & Johnson, S.D. (2004). "Cost-benefit analysis for crime science: Making cost-benefit analysis useful through a portfolio of outcomes", In Tilley and Smith (eds), *Crime Science: New Approaches to Preventing and Detecting Crime*. London, Willan Press.

Farrington, D. P. « Methodological quality standards for evaluation research », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 587 (2003), p. 49-68.

Farrington, D. P. « Key longitudinal-experimental studies in criminology », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 2 (2006), p. 121-141.

Farrington, D. P., J. W. Coid, L. M. Harnett, D. Jolliffe, N. Soteriou, R. E. Turner et D. J. West. *Criminal careers up to age 50 and life success up to age 48: New findings from the Cambridge Study in Delinquent Development*, Londres (Royaume-Uni), Home Office, 2006.

Farrington, D. P., J. Ditchfield, G. Hancock, P. Howard, D. Jolliffe, M. S. Livingston et K. A. Painter. *Evaluation of two intensive regimes for young offenders*, (Home Office Research, étude n° 239). Londres (Royaume-Uni), Home Office, 2002.

Farrington, D. P., D. C. Gottfredson, L. W. Sherman et B. C. Welsh. « The Maryland Scientific Methods Scale », dans L. W. Sherman (dir.), *Evidence-based crime prevention*, Londres (Royaume-Uni), Routledge, 2002.

Gabor, T. « The crime displacement hypothesis: An empirical examination », *Crime & Delinquency*, vol. 27, n° 3 (1981), p. 390-404.

Gibbons, S. « The costs of urban property crime », *The Economic Journal*, vol. 114, n° 499 (2004), p. F441-F463.

Graham, J. D., et J. W. Vaupel. « Value of a life: What difference does It make? », *Risk Analysis*, vol. 1, n° 1 (1981), p. 89-95.

Gray, C. M., C. J. Conover et T. M. Hennessey. « Cost-effectiveness of residential community corrections: An analytical prototype », *Evaluation Review*, vol. 2, n° 3 (1978), p. 375-400.

Guerette, R. T. *Analyzing crime displacement and diffusion*, Washington (D.C.), Center for Problem-Oriented Policing, U.S. Department of Justice, 2009.

Haapanen, R., G. S. Goodman, I. M. Cordon et S. K. O'brien. *The cost of crime: Issues for California-specific estimation*, Davis (Californie), University of California at Davis, Center for Public Policy Research, 2009. Rapport provisoire.

Heaton, P. *Hidden in plain sight: What cost-of-crime research can tell us about investing in police*, Santa Monica (Californie), RAND Center on Quality Policing, RAND Corporation, 2010.

Hofler, R.A., et A. D. Witte. « Benefit-cost analysis of the sentencing decision: The case of homicide », dans C. M. Gray (dir.), *The Costs of Crime*, Beverly Hills (Californie), Sage Publications, 1979, p. 165-186.

Hohmann, M., et D. P. Weikart. *Educating young children: Active learning practices for preschool and child care programs* (2^e éd.), Ypsilanti (Michigan), High/Scope Press, 2002.

Homel, R., K. J. Freiberg, C. Z. Lamb, M. Leech, A. E. Carr, A. Hampshire, I. Hay, G. C. Elias, M. Manning, R. J. P. Teague et S. J. Batchelor. *The Pathways to Prevention Project: The first five years, 1999-2004*, Sydney (Australie), Mission Australia and the Key Centre for Ethics, Law, Justice & Governance, Griffith University, 2006.

Hornick, J. P., J. J. Paetsch et L. D. Bertrand. *Manuel d'analyse économique des programmes de prévention du crime*, Ottawa (Ontario), Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2000.

Ihlanfeldt, K., et T. Mayock. « Panel data estimates of the effects of different types of crime on housing prices », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 40 (2010), p. 161-172.

Immergluck, D. « Neighborhood, race, and capital », *Urban Affairs Review*, vol. 34, n° 2 (1999), p. 397-411.

Jones, D., B. K. Bumbarger, M. T. Greenberg, P. Greenwood et S. Kyler. *The economic return on PCCD's investment in research-based programs: A cost-benefit analysis of delinquency in Pennsylvania*, University Park (Pennsylvanie), Pennsylvania State University, Prevention Research Center, 2008.

Jones, E. D. « Costs of victim compensation », dans C. M. Gray (dir.), *The Costs of Crime*, Beverly Hills (Californie), Sage Publications, 1979.

Juvenile Justice Evaluation Center. *Cost-benefit analysis for juvenile justice programs*. Washington (D.C.), Juvenile Justice Evaluation Center, Justice Research and Statistics Association, 2002.

Karoly, L. A., M. R. Kilburn, J. H. Bigelow, J. P. Caulkins, J. S. Cannon et J. R. Chiesa. *Assessing costs and benefits of early childhood intervention programs: Overview and application to the Starting Early Starting Smart program*. Seattle, Casey Family Programs, Santa Monica (Californie), Rand Corporation, 2001.

Kee, J. E. « At what price? Benefit-cost analysis and cost-effectiveness analysis in program evaluation », *The Evaluation Exchange*, vol. V, n° 2-3 (1999), Cambridge (Massachusetts), Harvard Family Research Project, 1999.

Kerr, R. *Cadre d'analyse avantages-coûts des projets financés par le Fonds d'investissement dans la prévention du crime*. Ottawa (Ontario), Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2001.

Kirchner, R. E., J. F. Schnelle, M. Domash, L. Larson, A. Carr et M. P. Mcnees. « Applicability of a helicopter patrol procedure to diverse areas – A cost-benefit evaluation », *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 13, n° 1 (1980), p. 143-148.

Knutsson, J., et N. Tilley. « Evaluating crime reduction initiatives », *Crime Prevention Studies*, vol. 24 (2009), Monsey (New York), Criminal Justice Press & Cullompton, Devon: Willan, 2009.

Kowalski, M. « Introductions par effraction, 1999 », *Juristat*, vol. 20, n° 13 (2000), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.

Laboucane-Benson, P., F. Hossack, K. Erickson, K. et M. Grunland. *Les mamans soccer font partie de la solution : analyse coûts-avantages d'une initiative bénévole de prévention de la criminalité liée aux gangs*. Ottawa (Ontario), Unité des politiques correctionnelles autochtones, Sécurité publique Canada, 2009.

Leblanc, A. G., et D. Williams. « Crime prevention: Dollars and sense », *Police Chief*, vol. 45, n° 3 (1978), p. 24-26.

Leung, A. *Le coût de la douleur et de la souffrance résultant des actes criminels au Canada*. Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2004.

Levin, H. M., et P. J. Mcewan. *Cost-effectiveness analysis: Methods and applications (2^e éd.)*. Thousand Oaks (Californie), Sage Publications Inc, 2001.

Lipsey, M. W. « Is delinquency prevention a cost-effective strategy? A California perspective », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 21 (1984), p. 279-302.

Lipsey, M. W. « Unjustified inferences about meta-analysis », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 3, n° 3 (2007), p. 271-279.

Lipsey, M. W. « Generalizability: The role of meta-analysis », *Workshop on Strengthening Benefit-Cost Methodology for the Evaluation of Early Childhood Interventions*, document présenté au National Research Council, Washington (D.C.), mars 2009.

Lochman, J. E. « Cognitive-behavioral intervention with aggressive boys: Three-year follow-up and preventive effects », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 60, n° 3 (1992), p. 426-432.

Marsh, K., A. Chalfin, A. et J. K. Roman. « What does cost-benefit analysis add to decision making? Evidence from the criminal justice literature », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 4 (2008), p. 117-135.

McCollister, K. E., M. T French et H. Fang. « The cost of crime to society: New crime-specific estimates for policy and program evaluation », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 108 (2010), p. 98-109.

McCord, J. « A thirty year follow-up of treatment effects », *American Psychologist*, vol. 33, n° 3 (1978), p. 284-289.

McCord, J. « Cures that harm: Unanticipated outcomes of crime prevention programs », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 587 (2003), p. 16-30.

Mcdougall, C., M. Cohen, R. Swaray et A. Perry. *Benefit-cost analyses of sentencing* (Campbell Systematic Reviews). Oslo (Norvège), The Campbell Collaboration, 2008.

Miller, T. R., M. A. Cohen et B. Wiersema. *Victim costs and consequences: A new look*. (National Institute of Justice Research, rapport n° NCJ 155282), Washington (D.C.), National Institute of Justice, 1996.

Ministère de la Justice Canada. « Les coûts de la criminalité au Canada : une mise à jour », *JusteRecherche*. vol. 12, Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2005.

Minnehan, R. F. *Example of how cost-benefit analysis can be used for management & evaluation of a community program for juvenile correction*. Document présenté à la National Conference on Criminal Justice Evaluation, Washington (D.C.), février 1977.

Moffitt, T. E., et A. Caspi. « Preventing the intergenerational continuity of antisocial behaviour: implications of partner violence », dans D. P. Farrington et J. W. Coid (dir.), *Early prevention of adult antisocial behaviour*, Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press, 2003, p. 109-129.

Moolenaar, D. E. G. « Modelling criminal justice system costs by offence: Lessons from the Netherlands », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 15 (2009), p. 309-326.

Moore, S., et J. P. Shepherd. « The cost of fear: Shadow pricing the intangible costs of crime », *Applied Economics*, vol. 38 (2006), p. 293-300.

Mrozek, J. R., et L. O. Taylor. « What determines the value of life? A meta-analysis », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 21, n° 2 (2001), p. 253-270.

- Mumola, C. J.** *Incarcerated parents and their children*. (rapport spécial du Bureau of Justice Statistics), 2000.
- Murray, J., D. P. Farrington, I. Isekol et R.F. Olsen.** *Effects of parental imprisonment on child antisocial behaviour and mental health: a systematic review*. (Campbell Systematic Reviews), Oslo (Norvège), The Campbell Collaboration, 2009.
- Murray, J., C-G. Jansen et D.P. Farrington.** « Crime in adult offspring of prisoners: A cross-national comparison of two longitudinal samples », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 34, n° 1 (2011), p. 133-149.
- Nagin, D. S., A. R. Piquero, E. S. Scott et L. Steinberg.** *Public preferences for rehabilitation versus incarceration of juvenile offenders: Evidence from a contingent valuation survey*. (John M. Olin Program in Law and Economics, faculté de droit de l'Université de Virginie, document de travail n° 28), Berkeley (Californie), Berkeley Electronic Press, 2006.
- Oliver, P. E., G. Sandefur, J. Jakubowski et J. E. Yocom.** *The effect of Black male imprisonment on Black child poverty*, 2005.
- Pager, D.** « The mark of a criminal record », *American Journal of Sociology*, vol. 108, n° 5 (2003), p. 937-975.
- Painter, K. A., et D. P. Farrington.** « The financial benefits of improved street lighting, based on crime reduction », *Lighting Research and Technology*, vol. 33 (2001), p. 3-12.
- Perreault, S., et S. Brennan.** « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2010.
- Peters, R. D., A. J. Bradshaw, K. Petrunka, G. Nelson, Y. Herry, Y. M. Craig, R. Arnold, K. C. H. Parker, S. R. Khan, J. S. Hoch, S. M. Pancer, C. Loomis, J-M. Bélanger, S. Evers, C. Maltais, K. Thompson et M. D. Rossiter.** « Economic analysis », *Monographs of the Society for Research in Child Development*, vol. 75 (2010), p. 100-120.
- Peters, R. Dev., G. Nelson, K. Petrunka, S. M. Pancer, C. Loomis, J. Hasford, R. Janzen, L. Armstrong et A. van Aniel.** *Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur : faits saillants des résultats de la recherche menée auprès des élèves de la 12^e année*, Kingston (Ontario), Unité de coordination à la recherche, 2010.
- Petrosino, A., R. F. Boruch, H. Soydan, L. Duggan et J. Sanchez-Meca.** « Meeting the challenges of evidence-based policy: The Campbell Collaboration », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 578 (2001), p. 14-34.
- Pettit, B., et B. Western.** « Mass imprisonment and the life course: Race and class inequality in U.S. incarceration », *American Sociological Review*, vol. 69 (2004), p. 151-169.
- Piquero, N. L., M. A. Cohen et A. R. Piquero.** « How much is the public willing to pay to be protected from identity theft? », *Justice Quarterly*, vol. 28, n° 3 (2011), p. 437-459.
- Porter, M.** « The competitive advantage of the inner city », *Harvard Business Review*, vol. 73, n° 3 (1995), p. 55-71.
- Pratt, T. C.** « Meta-analysis in criminal justice and criminology: What it is, when it's useful, and what to watch out for », *Journal of Criminal Justice Education*, vol. 21, n° 2 (2010), p. 152-168.
- Representative for Children and Youth & the Office of the Provincial Health Officer.** *Kids, crime and care – Health and well-being of children in care: Youth Justice experiences and outcomes*, Victoria (Colombie-Britannique), Representative for Children and Youth & the Office of the Provincial Health Officer, 2009.

Reynolds, A. J., J. A. Temple, D. I. Robertson et E. A. Mann. « Long-term effects of an early childhood intervention on educational achievement and juvenile arrest: A 15-year follow-up of low-income children in public schools », *Journal of the American Medical Association*, vol. 284, n° 18 (2001), p. 2339-2346.

Rollings, K. *Counting the costs of crime in Australia: a 2005 update*, (Research and Public Policy Series, n° 91), Canberra (Australie), Australia Institute of Criminology, 2008.

Roman, J. K. « Can cost-benefit analysis answer criminal justice policy questions, and if so, how? », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 20 (2004), p. 257-275.

Roman, J. K., T. Dunworth et K. Marsh. *Cost-benefit analysis and crime control*. Washington (D.C.), The Urban Institute Press, 2010.

Roman, J., et G. Farrell. « Cost benefit analysis for crime prevention: Opportunity costs, routine savings and crime externalities », dans N. Tilley (dir.), *Evaluation for crime prevention*, New York, Criminal Justice Press, 2002, vol. 14, p. 53-92.

Roper, T., et A. Thompson. *Estimating the costs of crime in New Zealand in 2003/04*. (Document de travail 06/04 du New Zealand Treasury), Wellington (Nouvelle-Zélande), New Zealand Treasury, 2006.

Sansfaçon, D. *Handle with care: Cost-benefit studies and crime prevention*, document présenté à l'European Seminar on Costs and Distribution of Costs of Crime and Disorder and Crime Prevention, Helsinki (Finlande), avril 2004.

Schneider, S. *Crime prevention: Theory and practice*. Boca Raton (Floride), CRC Press/Taylor & Francis, 2010.

Schweinhart, L. J., J. Montie, Z. Xiang, W. S. Barnett, C. R. Belfield et M. Nores. *The High/Scope Perry Preschool Study through age 40: Summary, conclusions, and frequently asked questions*. Ypsilanti (Michigan), High/Scope Press, 2005.

Sécurité publique Canada. *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012*. Ottawa : Sécurité publique Canada, 2011.

Shadish, W. R. « A world without meta-analysis », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 3, n° 3 (2007), p. 281-291.

Shadish, W. R., T. D. Cook et D. T. Campbell. *Experimental and quasi-experimental designs for generalized causal inferences*, Boston (Massachusetts), Houghton-Mifflin, 2002.

Sherman, L. W., D. Gottfredson, D. Mackenzie, J. Eck, P. Reuter et S. Bushway, S. *Preventing crime: What works, what doesn't, what's promising. A report to the United States Congress*. College Park, Maryland, University of Maryland, Department of Criminology and Criminal Justice, 1997.

Sherman, L. W., D. P. Farrington, B. C. Welsh et D. L. Mackenzie. *Evidence-based crime prevention*. Édition révisée, New York (New York), Routledge, 2006.

Sinclair, M., et C. Taylor. *The cost of crime*. Londres (Royaume-Uni), TaxPayers' Alliance, 2008.

Smith, M. J., R. V. Clarke et K. Pease, K. Anticipatory benefit in crime prevention, dans N. Tilley, (dir.), *Analysis for Crime Prevention: Crime Prevention Studies 13*. Monsey (New York), Criminal Justice Press, 2002.

Soeiro, M., et A. A. C. Teixeira. *Determinants of higher education students' willingness to pay for violent crime reduction: a contingent valuation study*, (faculté d'ingénierie de l'Université de Porto, document de travail n° 384), 2010.

- Squires, G.** « Racial profiling, insurance style: Insurance redlining and the uneven development of metropolitan areas », *Journal of Urban Affairs*, vol. 25, n° 4 (1999), p. 347-372.
- Thornberry, T. P., A. Freeman-Gallant, A. J. Lizotte, M. D. Krohn et C. A. Smith.** « Linked lives: The intergenerational transmission of antisocial behaviour », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 31, n° 2 (2003), p. 171-184.
- Tonry, M., et D. P. Farrington.** « Strategic approaches to crime prevention », *Crime and Justice*, vol. 19 (1995), p. 1-20.
- U.S. National Crime Prevention Council.** « Preventing crime saves money », *Topics in Crime Prevention*, Arlington (Virginie), U.S. National Crime Prevention Council, automne 2005.
- van Soomeren, P., J. Wever, T. Pascoe, S. Monahan, S. et J. Oxley.** (2005). *Review of costs and benefits analysis in crime prevention: Report to the European Commission, Directorate-General for Justice, Freedom and Security*. Amsterdam (Hollande), Communautés européennes, 2005.
- Viscusi, W. K., et J. E. Aldy.** « The value of a statistical life: A critical review of market estimates throughout the world », *Journal of Risk and Uncertainty*, vol. 27, n° 1 (2003), p. 5-76.
- Weimer, D. ., et L. S. Friedman.** « Efficiency considerations in criminal rehabilitation research: Costs and consequences », dans L. Sechrest, S. O. White et E. D. Brown (dir.), *The rehabilitation of criminal offenders: Problems and prospects*. Washington (D.C.), National Academy of Sciences, 1979, p. 251-272.
- Weinrott, M. R., R. R. Jones et J. R. Howard.** « Cost-effectiveness of teaching family programs for delinquents: Results of a national evaluation », *Evaluation Review*, vol. 6 (1982), p. 173-201.
- Welsh, B. C.** *L'approche scientifique en prévention du crime : fondements, tendances, résultats et implications pour le Canada*. Ottawa (Ontario), Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 2007a.
- Welsh, B. C.** « Science and politics of early crime prevention: The American experience and directions », *Revue de l'IPC = IPC Review*, vol. 1 (2007 b), p. 161-192.
- Welsh, B. C., et D. P. Farrington.** « Monetary costs and benefits of crime prevention programs », *Crime and Justice*, vol. 27 (2000), p. 305-361.
- Welsh, B. C., et D. P. Farrington.** *Crime prevention effects of closed circuit television: A systematic review*. Londres (Royaume-Uni), Home Office, 2002.
- Welsh, B. C, D. P. Farrington et L.W. Sherman.** *Costs and benefits of preventing crime*. Boulder (Colorado), Westview Press, 2001.
- Welsh, B. C., R. Loeber, B. R. Stevens, M. Stouthamer-Loeber, M. A. Cohen et D. P. Farrington.** « Costs of juvenile crime in urban areas: A longitudinal perspective », *Youth Violence and Juvenile Justice*, vol. 6, n° 1 (2008), p. 3-27.
- Western, B.** *Punishment and inequality in America*. New York, Russell Sage Foundation, 2006.
- Western, B., et K. Beckett.** « How unregulated is the U.S. Labor Market? The penal system as a labor market institution », *American Journal of Sociology*, vol. 104 (1999), p. 1030-1060.
- Western, B., J. R. Kling et D. F. Weiman.** « The labor market consequences of incarceration », *Crime and Delinquency*, vol. 47 (2001), p. 410-427.

Yoon, I. J. *On my own*. Chicago, University of Chicago Press, 1997.

Zedlewski, E. W. « Conducting cost benefit analyses in criminal justice evaluations: Do we dare? », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 15 (2009), p. 355-364.

Zhang, T. *Les coûts de la criminalité au Canada. 2008*, Ottawa (Ontario), Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada, 2011.

Notes

1. L'estimation totale est le fruit d'une combinaison des éléments suivants : coûts du système de justice pénale (p. ex. police, tribunaux, services correctionnels), coûts liés aux victimes (p. ex. traitement médical, perte de rendement, biens perdus ou endommagés), frais de tierces parties (p. ex. refuges, services, indemnités), ainsi qu'une estimation de la douleur, de la souffrance et de la perte de vie.
2. Pour une analyse coûts-avantages des programmes de prévention de la délinquance semblable mais plus récente, veuillez consulter l'étude de la Pensylvannie menée par Jones, Bumbarger, Greenberg, Greenwood et Kyler (2008).
3. D'après Welsh et Farrington (2000), l'analyse des coûts, qui attribue une valeur monétaire aux intrants de programme seulement, ne sera pas considérée comme étant une méthode d'analyse économique importante, car elle ne vise pas à associer les coûts d'un programme à ses résultats. On la décrira plutôt comme une technique instrumentale qui permet de mesurer une partie des données requises pour les analyses coût-efficacité et avantages-coûts.
4. Ici, il faut prendre note du fait que des programmes dont les objectifs sont différents seront toujours assortis d'indicateurs de rendement ou de résultat différents; ainsi, pour permettre de comparer le mieux possible les différents rapports coût-efficacité, l'analyse coût-efficacité devrait seulement porter sur des solutions assorties d'objectifs semblables (Levin et McEwan, 2001).
5. La formule mathématique qui permet d'obtenir le ratio avantages-coûts est la suivante :
$$\frac{\sum_{t=0}^T \frac{B_t}{(1+r)^t}}{\sum_{t=0}^T \frac{C_t}{(1+r)^t}}$$
où B_t = avantages du projet pour la période t , C_t = coûts du projet durant la période t , r = taux d'actualisation et t = durée de vie du projet (van Soomeren, Wever, Pascoe, Monahan et Oxley, 2005). Toutefois, pour assurer la lisibilité du document, on utilisera une version simplifiée.
6. Le ratio coûts-avantages (RCA) est tout simplement l'inverse du ratio avantages-coûts (RAC), alors $RCA = 1/RAC$.
7. Une autre façon d'analyser les coûts et les avantages consiste à examiner la valeur nette (différence entre les avantages et les coûts). Toutefois, comme le font valoir Welsh et Farrington (2000), le RAC présente plusieurs avantages, car il tient compte des différences liées à la devise et à la période.
8. Si un évaluateur veut limiter son analyse aux coûts et aux avantages générés par l'organisme de financement d'un programme, il peut employer une analyse coût-épargne (une sous-catégorie de l'analyse avantages-coûts). Alors, on examine *seulement* les coûts et les avantages pour l'intervenant en question (p. ex. une organisation gouvernementale) (Australian Institute of Criminology, 2003). Pour un exemple d'une telle étude, veuillez vous reporter au Conference Board du Canada (2009).
9. Il est quelque peu préférable d'attribuer une valeur monétaire au coût d'un délinquant au cours de sa vie en tenant compte à la fois des dossiers officiels et d'autodéclarations répétées (p. ex. Farrington, Coid, Harnett, Jolliffe, Soteriou, Turner et West, 2006). En comparant la différence entre les deux mesures, on peut obtenir une estimation du « multiple de l'infraction », afin de prendre en compte le fait que seule une faible proportion des infractions entraîne des mesures de détection et un suivi par la police (Cohen et Piquero, 2009).
10. Le coût estimé pour un cambriolage résidentiel au Canada est établi selon des données analogues d'autres pays, par exemple 7 060 \$NZD en 2003-2004 pour la Nouvelle-Zélande (Roper et Thompson, 2006), 2 700 \$AUS en 2005 pour l'Australie (Rollings, 2008) et 3 648 £ en 2007-2008 pour le R.-U. (Sinclair et Taylor, 2008). Ces chiffres sont fondés sur le calcul de 6 482 \$US effectué par McCollister et coll. (2010).
11. Au Canada, l'infraction équivalente prévue au *Code criminel* est l'introduction par effraction (Kowalski, 2000).
12. Brennan et Dauvergne (2011).
13. Il s'agit probablement d'une sous-estimation du véritable coût des cambriolages, car le chiffre ne tient pas compte des incidents non signalés (Bowles et Pradiptyo, 2004).
14. Afin de tenir compte de la différence potentielle entre le taux de crime officiel déclaré par la police et la véritable quantité de crimes commis, le nombre de crimes non signalés peut être estimé à l'aide de sondages de victimisation autodéclarée, par exemple, l'Enquête sociale générale au Canada (Perreault et Brennan, 2010).
15. Dans cette étude, les catégories de crime étaient le cambriolage, les voies de fait graves, le vol armé, le viol/ l'agression sexuelle et le meurtre.
16. Dans le même ordre d'idées, comme le ratio coûts-avantages (RCA) est l'inverse du ratio avantages-coûts (RAC), le RCA devrait être inférieur à 1 et le plus faible possible.

17. Même si certains universitaires font valoir qu'il est moralement et intellectuellement inapproprié d'attribuer à la vie humaine une valeur financière (Baram, 1979, cité dans Graham et Vaupel, 1981), d'autres affirment qu'il s'agit d'un exercice rationnel et nécessaire dans le cadre d'une analyse des politiques publiques (p. ex. Ackerman et Heinzerling, 2001; Bayles, 1978). Il va sans dire que ce débat ne sera pas résolu ici, mais il importe de clarifier que, par « valeur de la vie », bien des économistes entendent la valeur d'une « vie statistique », qui, essentiellement, représente les coûts de la productivité perdue et/ou la volonté de payer pour réduire le risque de faire une victime (Andersson et Treich, 2009).
18. Pour l'analyse de la variation de la valeur d'une vie statistique, veuillez consulter Brannon (2004), Graham et Vaupel (1981), Leung (2004) et Viscusi et Aldy (2003). Voir aussi Mrozek et Taylor (2001) pour une méta-analyse.
19. On peut trouver des exemples des progrès récents au chapitre de l'estimation des coûts intangibles de la criminalité dans les ouvrages suivants : Dolan, Loomes, Peasgood et Tsuchiya (2005), Dolan et Peasgood (2007) et Moore et Shepard (2006).
20. Sans compter les coûts des services de santé mentale, les pertes de productivité ou la perte de revenus.
21. En contrepartie, les frais fixes sont généralement invariables. Par exemple, le coût du maintien d'un tribunal pénal ne change généralement pas selon le nombre de cas instruits dans une année. Voir Cohen (2000) pour un compte rendu plus exhaustif des frais fixes comparativement aux coûts marginaux.
22. Il s'agit du coût établi en 2009 en Colombie-Britannique, selon le Representative for Children and Youth et l'Office of the Provincial Health Officer.
23. Des analyses plus approfondies de l'actualisation et des procédures statistiques, des choix, des hypothèses et de la synthèse des sources de données servant à l'estimation des coûts de la criminalité peuvent être consultées dans plusieurs ouvrages spécialisés détaillés (p. ex. Cohen, 2005; Cohen et Bowles, 2010; Cohen et Piquero, 2009; Cohen, Piquero et Jennings, 2010; McCollister et coll., 2010; Moolenaar, 2009; de Urbina et Ogus, 2009).
24. Comme le souligne à juste titre Roman (2004), les problèmes liés à la méthode (p. ex. attrition, petite taille de l'échantillon, sélection biaisée) de l'évaluation des effets dans le cadre d'une analyse avantages-coûts sont essentiellement les mêmes que ceux qui surviennent dans le cadre de travaux de recherche ou d'études d'évaluation généraux (voir aussi Levin et McEwan, 2001). Seulement certains problèmes sont mis en lumière ici.
25. Le déplacement spatial désigne le phénomène des délinquants qui changent de lieu où ils commettent leurs crimes. Si les délinquants changent le moment où ils commettent leurs crimes, on parle de déplacement temporel. Le déplacement de la cible désigne les cas où les délinquants changent de cibles, tandis que le déplacement tactique s'entend du phénomène où les délinquants modifient les méthodes utilisées pour commettre des crimes. Lorsque les délinquants commencent à commettre différents types de crimes, on parle de déplacement de l'infraction, mais si de nouveaux délinquants en remplacent d'anciens, alors on parle du déplacement de l'auteur. Pour une analyse plus poussée des définitions et des enjeux liés au déplacement dans le domaine de la criminalité, veuillez consulter Gabor (1981) et Guerette (2009).
26. Il existe un certain nombre de façons d'expliquer les avantages anticipés, mais la plus répandue tient au fait que l'initiative de prévention du crime est publicisée, ce qui a un effet de dissuasion sur l'activité criminelle (Bowers et Johnson, 2003; Farrell et coll., 2004).
27. Voir Farrington (2006) pour une analyse des avantages découlant d'études expérimentales longitudinales en criminologie et une sélection d'exemples.
28. L'étude Cambridge-Somerville Youth jumelait des jeunes rebelles avec des mentors extrafamiliaux qui leur offraient constamment leur amitié, leur encouragement et une orientation dans le but de les écarter de la criminalité. La période moyenne de traitement était de cinq ans et demi, et les conseillers établissaient des relations avec les adolescents et les familles et leur offraient différentes formes de soutien (p. ex. counseling auprès des parents, tutorat, aiguillage vers un spécialiste).
29. Le programme High/Scope Perry Preschool a été mis en œuvre dans le district scolaire d'Ypsilanti (Michigan) de 1962 à 1965 (Hohmann et Weikart, 2002). La population cible était composée d'enfants afro-américains âgés de trois à quatre ans qui étaient désavantagés sur le plan socioéconomique et avaient des QI relativement faibles. Le programme avait pour but de promouvoir le développement cognitif et social chez ces enfants à risque à l'aide d'une approche d'apprentissage plus autonome et en favorisant une plus grande participation des parents et des enseignants. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant : <http://www.highscope.org>.
30. Les montants en argent sont exprimés en dollars de 2000, ce qui suppose un taux d'actualisation de 3 %. Afin d'être comparable aux chiffres qui correspondent au suivi à l'âge de 27 ans, le calcul des avantages à l'âge de 40 ans tient compte de la perspective du grand public, mais pas de celle des participants (Schweinhart, Montie, Xiang, Barnett, Belfield et Nores, 2005). Toutefois, le rendement total de l'investissement (pour le public et les participants) à l'âge de 40 ans est de 16,14 \$ pour chaque dollar investi (le chiffre de 17,07 \$ initialement indiqué est erroné).

31. Le modèle Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur, adopté par le ministère ontarien des Services sociaux et communautaires en 1991, cible les jeunes enfants de quartiers défavorisés et à risque élevé dans le but de prévenir les difficultés de développement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant : <http://bbbf.queensu.ca>.
32. Voir Dhiri et Brand (1999) pour un exemple du Royaume-Uni, et Aos et coll. (2001) et Aos et Drake (2010) pour un exemple des États-Unis (État de Washington) et le JJEC (2002) pour un exemple lié à la justice applicable aux jeunes.
33. Pour un exemple, voir Dubourg et coll. (2005), Heaton (2010), McCollister et coll. (2010), Rollings (2008), Roper et Thompson (2006) et Sinclair et Taylor (2008).
34. Voir Levin et McEwan (2001) pour une description détaillée de la façon de mener une analyse de sensibilité.
35. Par exemple, consulter Farrell et coll. (2004) pour une analyse avantages-coûts détaillée de la Reducing Burglary Initiative (initiative de lutte contre le cambriolage) à l'aide d'une approche de portefeuille limité.
36. La portée du présent rapport ne s'étend pas à la description explicite des variables que Cook et Campbell (1979), Farrington (2003), Shadish et coll. (2002) et Sherman et coll. (1997) considèrent comme importantes au moment d'évaluer la qualité de la méthode. Les lecteurs qui souhaitent acquérir une perspective plus exhaustive devraient consulter ces ouvrages de base.
37. L'étude des modérateurs des effets du traitement ou de l'intervention (à l'aide d'une méta-analyse) aidera à atténuer ce problème, car cela aidera les concepteurs de programmes à mieux tenir compte des variations environnementales lorsqu'ils transposent un projet d'un endroit à l'autre (Lipsey, 2009).
38. Comme les économies et les avantages varient habituellement en fonction du type de crime (voir la section 2.2.2), il peut être utile de le préciser dans l'analyse des mesures de résultats.
39. Un erratum est affiché à l'adresse suivante : http://www.highscope.org/file/Research/PerryProject/Errata_3Final.pdf